

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République



LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

Fin de Session

En dépit des prédictions pessimistes de certains prophètes, de l'avis desquels la session devait se prolonger jusque vers le milieu d'août, le Parlement s'est séparé hier. Si l'on mesure la besogne à la longueur des séances, la Chambre a bien gagné le repos qu'elle va prendre. Séance le matin, séance le soir, séance le mercredi et encore le vendredi, on se prenait à regretter que les revendications socialistes sur la journée de travail de huit heures et sur le jour de repos obligatoire par semaine n'eussent point pénétré dans nos Codes.

Malgré cette activité, la session qui vient de se terminer n'a pas donné tout ce qu'on en aurait pu attendre. A grand-peine a-t-on fini de voter les tableaux des droits de douane, et il a fallu se résigner à renvoyer à la session d'automne le projet de loi qui les accompagne et à la discussion duquel se rattachent des questions économiques de la plus haute importance, telle que celle des admissions temporaires. Même dans le vote des tarifs, malgré l'interminable longueur des débats, il s'en faut que la Chambre ait eu une vue nette et que toutes ses décisions soient liées entre elles par un lien logique. Elle s'est montrée protectionniste à outrance pour toutes les matières qui touchent à l'agriculture, sans regarder assez attentivement quelles seraient les conséquences de cette protection et sans se demander si ce ne serait pas, en dernière analyse, un nouvel et très lourd impôt qui pèserait sur le consommateur qui déjà supporte bien difficilement les charges actuelles.

Ce sera la besogne du Sénat d'abord et de la Chambre ensuite, pendant la session d'automne qui s'annonce dès maintenant comme devant être très longue et exceptionnellement chargée. Comme toujours, on a joué pendant la session ordinaire le rôle du lièvre de la fable : on a fait trainer les discussions en longueur, sans vouloir comprendre que la session d'automne, ayant au maximum deux mois et demi ou trois mois de durée, ne pouvait supporter qu'un programme relativement restreint. On n'a pas voulu voir que le régime douanier actuel prenant fin février prochain il était nécessaire, pour ne pas être en retard, que le régime douanier nouveau fût définitivement établi avant la fin de la présente année, sauf peut-être pour quelques points de détail sur lesquels l'accord aurait pu s'établir rapidement entre les deux Chambres dans les premiers jours de la session ordinaire de 1892, et l'on a, comme tous les ans, laissé la besogne la plus importante pour la session d'automne.

Le Sénat devra, dès la rentrée, s'atteler avec acharnement au tarif des douanes, pendant que la Chambre s'occupera du projet de loi annexe ; puis, ce sera le budget qui viendra en discussion au Palais-Bourbon pendant que le projet de loi douanier sera examiné par le Sénat ; puis le budget sera transmis au Luxembourg pendant que la Chambre sera saisie des modifications apportées par l'autre Assemblée aux tarifs de douane. Ce sera le travail à la vapeur, l'usine parlementaire surchauffée, fonctionnant sans arrêt, et l'on conviendra qu'il faudrait presque une succession de miracles pour que, dans ce travail précipité, aucune partie ne fût sacrifiée, aucune question ne fût traitée plus légèrement qu'il ne conviendrait. Heureux encore si, dans cette course folle qu'il

est permis de prévoir, on ne casse rien d'un mouvement maladroit et, si, malgré la rapidité avec laquelle le lièvre parlementaire s'efforcera de marcher, il n'est pas, en définitive, toujours comme dans la fable, devancé par le calendrier, jouant ici le rôle de la tortue et diminuant, à chaque tour du cadran, d'un jour le temps qui reste à courir avant que l'année s'achève et dont, en même temps, disposent les Chambres si elles veulent rester dans la régularité.

LE BUDGET DE 1892

Ainsi que nous le faisons prévoir la commission du budget a définitivement établi l'équilibre du budget de 1892, dont le rapport général a pu être déposé sur le bureau de la Chambre avant la fin de la dernière séance. Les conditions générales de l'établissement du prochain budget restent conformes aux indications que nous avons publiées. Le budget de 1892 comprend trois réformes, savoir : le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse, la réforme du régime des boissons et la réforme des frais de justice. Ces deux dernières réformes se suffisent à elles-mêmes, en ce sens qu'elles ne coûteront rien au Trésor.

On sait que la réforme du régime des boissons comporte le dégrèvement total des droits établis sur les vins, les bières et les cidres. Pour compenser ce dégrèvement, la commission du budget propose d'élever de 156 fr. 25 à 200 francs le droit qui frappe l'alcool.

Quand à la réforme des frais de justice, elle consiste à remplacer les droits de greffe, de timbre et d'enregistrement par des droits proportionnels à la valeur du litige. Sur le produit des nouveaux tarifs de douane que la commission évalue à 70 millions, une somme de 33 millions est réservée pour compenser le dégrèvement de l'impôt sur la grande vitesse.

D'autre part, la commission réserve une somme de 4 millions 1/2 pour les primes à allouer aux sériculteurs, une somme de 2 millions 1/2 pour les primes à attribuer aux cultivateurs de lin et de chanvre et une somme de 3 millions 1/2 pour compenser la réduction du droit de fabrication sur les raisins secs.

Le surplus des produits des nouveaux tarifs doit être affecté aux dépenses nouvelles qui ont été signalées par le gouvernement à la commission après le dépôt du budget. La commission a réalisé 40 millions d'économie. Sur ces 40 millions, il reste en fin de compte une ressource disponible de 34 millions que la commission du budget a décidé d'utiliser pour incorporer dans le budget ordinaire les garanties d'intérêts des chemins de fer français.

La commission a écarté du projet gouvernemental le relèvement de la taxe sur les imprimés et le produit de la liquidation de la caisse de dotation de l'armée.

Le rapport général sera distribué aux députés, à domicile, dans le courant du mois d'août.

NOS DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

ÉLECTION SÉNATORIALE

Paris, 19 juillet. L'élection sénatoriale, qui a eu lieu aujourd'hui, à Châteauneuf a donné les résultats suivants : Inscrits : 616. — Votants : 615. — Suffrages exprimés : 813. M. Brunet, conseiller général républicain, 349 voix (élu). M. de Bonneval, conservateur, 292.

M. BARBEY A MAZAMET

M. Barbey, ministre de la marine et maire de Mazamet, est arrivé, hier, dans ses pro-

priétés de la Montagne-Noire, pour présider aujourd'hui, à trois heures, la réunion du conseil municipal.

MORT D'UN SÉNATEUR

M. Joseph Cabanes, sénateur du Cantal, est mort, ce matin, après une très courte maladie. Il était âgé de 60 ans.

LE PRINCE TAIEB-BEY EN FRANCE

Le prince Taieb-bey, frère du bey de Tunis, accompagné du général Valensi, premier interprète du bey et de son gendre, le général Zacaria, est arrivé, ce matin, par le paquebot Saint-Augustin, courrier rapide de Tunis.

Les Forces Militaires de la France

Paris, 17 juillet. Deux chiffres donnent la mesure de l'accroissement de notre puissance militaire. Le dernier compte rendu sur le recrutement établi par la loi de 1889 nous donnait 200.000 soldats exercés par an, tandis que la loi de 1872 en avait procuré seulement une moyenne de 135.000.

L'an dernier, les armées de terre et de mer ont instruit 201.873 jeunes gens astreints au service, auxquels il convient d'ajouter 32.738 engagés volontaires et 8.136 sous-officiers rengagés.

Déduction faite des pertes provenant des réformes, dispenses, disponibilités pour services publics, expatriations et décès, on peut évaluer à trois millions le nombre de Français de dix-neuf à trente-cinq ans instruits sous le régime de la loi de 1889 pour la mobilisation des forces nationales.

LES RÉCEPTIONS

Avignon, 19 juillet. Aujourd'hui, ont commencé les fêtes célébrées en l'honneur de la réunion du Comitat-Venaisien à la France.

M. Constans, ministre de l'intérieur, y représentait le gouvernement.

LES RÉCEPTIONS

La réception des autorités, un seul discours a été prononcé par M. Camille Fabre, président à la cour d'appel de Nîmes, en qualité de président du conseil général de Vaucluse.

Discours de M. Fabre

Les acclamations, a-t-il dit, qui vous accueillent depuis que vous avez pénétré dans notre département, sont l'hommage populaire et spontané d'une population qui aime la République, jusqu'à la passion, et qui tient à la montrer et à la dire à ceux qui l'aiment comme elle et savent la servir comme vous le servez depuis longtemps au premier rang, avec éclat aux heures difficiles. Elle s'est souvenue de vous, et vous avez incarné sa défense, vous l'avez défendue et sauvée, même de ses sauveurs, en vrai fils de la liberté que vous êtes.

Voilà pourquoi le département de Vaucluse vous a acclamé. Maintenant il s'agit d'autre chose, gouverner est plus difficile que de vaincre, il s'agit enfin d'en venir à cette République forte et pacifique, démocratique et libérale, dont depuis le 4 septembre 1870, nous jetons dans le peuple les assises inébranlables et nous vous disons, plus que jamais nous comptons sur vous et nous vous acclamons.

Le ministère dont vous faites partie a trouvé le premier, le prix de sa sagesse dans sa propre stabilité, il montre qu'en France ce que nous aimons le plus après la liberté, c'est l'ordre.

L'hydre de l'anarchie a fait son temps, l'esprit de l'ordre lui a coupé les têtes. S'il lui en restait une, la dernière, ce ne pourrait être qu'une mauvaise tête, dont l'esprit seul et les rieurs auraient raison.

Monsieur le ministre, dans notre conseil général, comme dans le Vaucluse, il n'y a pas absolument que des républicains, mais je suis autorisé à vous dire qu'il n'y a que des patriotes, patriotes ardents qui ont, avant tout, à cœur de se serrer avec leurs

— J'avais bien raison de vous dire que vous n'étiez pas le comte de Sainte-Hélène, dit simplement Biros sans manifester d'étonnement à cet outrage. La noblesse française a d'autres façons de quémander un coup d'épée.

— En prononçant ces mots, le jeune Tarragonais se dégageait lentement. — Vous avez compris, monsieur, s'écria Pontis, c'est heureux ! — Mais la noblesse espagnole, dit don José, comme s'il continuait sans avoir entendu le comte, n'est pas assez exigeante pour ne vouloir tuer que des gens bien nés.

Et il jeta son gant aux pieds du comte. — Demain, n'est-ce pas ? Demain matin, dit Pontis. — Demain ! répondit Biros en roulant déjà une autre cigarette. Ce soir, si vous êtes pressé. — Votre heure ? — Neuf heures, à la Puerta de Serranos. Il y a dans les fossés de la forteresse une place fort commode pour la besogne que vous m'imposez.

— C'est dit. Et Pontis tourna le dos au jeune gentilhomme. Mais celui-ci, le rappelant : — A propos, monsieur, serai-je bien indiscret en vous demandant maintenant pourquoi je vous couperai la gorge demain matin ? — Le comte se retourna. — Vous le savez assez, monsieur. — Ah ! vraiment ? Je n'insiste pas.

Et don José, battant le briquet, alluma sa mechera, puis sa cigarette, et ajouta : — Et ne puis-je savoir non plus qu'elle est l'arme que nous choisissons ?

— L'épée... si cela ne vous répugne pas. — Un bon Espagnol n'a de répugnance pour aucun ennemi, pour aucune arme. A demain. Et don José reprit sa promenade en souriant aux belles Valencaises, qui le lui rendaient.

Pendant la scène que nous venons de raconter, Coignard et Rosa guettaient le dénouement de cette affaire. Il faut le dire tout de suite, Pierre, en traçant le plan que Pontis avait si aveuglément adopté, n'avait pas soupçonné une minute que le hasard jetterait une victime sur les pas du comte. Aussi, le duel qui devait avoir lieu, qu'elle qu'en fût l'issue, lui paraissait-il une chose odieuse. Il lui répugnait de songer que son mensonge allait avoir pour conséquence la mort d'un homme.

Rosa, au contraire, tout entière à son amour, ne calculait, en véritable Espagnole, que le résultat probable de cette rencontre. Elle espérait, et elle ne s'en cachait pas, que don José sortirait vainqueur du duel et qu'elle aurait toute liberté d'aimer enfin l'ancien grenadier de la Convention. Pierre, lui, était honteux du rôle qu'il jouait.

colègues républicains autour du drapeau de la patrie, quelles que soient les mains qui le tiennent.

Réponse du Ministre

M. Constans répond ainsi à M. Camille Fabre :

Je vous remercie, M. le président du conseil général, des paroles flatteuses que vous venez de m'adresser, elles ont été inspirées par votre vieille amitié pour moi. Je ne mérite pas l'honneur que vous me faites, je suis un vieux républicain et je me suis conduit comme tous les républicains. (Applaudissements.)

Dans les circonstances que vous venez de rappeler, le hasard a voulu que je fusse au premier rang, c'est vous qui étiez l'armée et c'est vous qui avez gagné la victoire. Nous voudrions qu'il n'y eût plus deux partis dans ce pays, aussi nous sommes disposés à accueillir avec empressement les soldats de la dernière heure, mais nous avons à cœur de continuer à tenir le drapeau, pour ne pas nous exposer à des mécomptes. (Nouveaux applaudissements.)

INAUGURATION DU MONUMENT

Après la réception, le ministre s'est rendu à la place où est élevé le monument commémoratif du Comitat Venaisien. Il a été chaleureusement acclamé sur tout le parcours, aux cris de : « Vive Constans ! Vive la République ! » répétés mille fois.

Quand les voiles qui cachaient le monument sont tombés, les applaudissements ont éclaté de toutes parts dans les rangs de la foule qui couvrait la place de l'Horloge, où se dresse la statue et les cris de : « Vive Constans ! Vive la République ! » ont retenti de toutes parts.

Discours du Maire

M. Pourquery de Boisserin, a pris le premier la parole. Le maire a fait l'historique des événements qui ont précédé la réunion du Comitat à la France et a terminé ainsi : — On nous fait un reproche, je ne dois point vous le taire, monsieur le ministre, d'avoir substitué sur cet emplacement même le monument du centenaire à celui que nos prédécesseurs avaient élevé à la gloire du brave des braves, le compagnon et ami de Henri IV.

Mais, n'est-ce point par un sentiment exagéré de patriotisme que nous nous sommes laissés entraîner ? N'avons-nous pas obéi à un sentiment, à un mobile plus élevé, plus humain, lorsque à la place d'un des plus glorieux héros de la patrie, dont la statue s'élève, aujourd'hui, en face de la caserne, nous avons voulu voir se dresser l'image de la patrie elle-même, car cette statue, monsieur le ministre, est notre chère France.

C'est, en un mot, la République elle-même recevant dans ses bras Avignon et le Comitat, non plus deux nourrissons, mais deux adultes aux bras robustes et prêts à la protéger contre l'ennemi du dehors aussi bien que contre l'ennemi du dedans.

Au nom de la ville d'Avignon, j'ai l'honneur de vous prier d'inaugurer le monument de la patrie aux cris de : « Vive la France ! »

Discours de M. Constans

M. Constans, répondant au maire, a prononcé le discours suivant :

Messieurs, Lorsque l'invitation me fut faite par vos honorables représentants de venir assister à cette cérémonie, j'acceptai tout de suite et avec le plus grand plaisir.

C'est que je connais le Midi et je sais combien les fêtes sont belles, les gens aimables et l'hospitalité toujours chaude, et puis, c'était même la principale raison, c'est que l'anniversaire que nous célébrons en ce moment, est un anniversaire comme je l'aime, un de ceux qui n'éveillent que de bonnes et reconfortantes pensées. (Applaudissements.)

des souvenirs tristes, et avec lesquels ne se mêle aucune ombre, aucun de ces regrets, aucune de ces tristesses qui gâtent souvent les dates les plus glorieuses, que laissent toujours après elles, les guerres et les conquêtes. (Nouveaux applaudissements.)

C'est pourtant bien d'une conquête qu'il s'agit ici, mais de la conquête la plus pacifique et la plus facile, qu'on ait jamais vue, tellement naturelle qu'elle s'est faite par un simple décret, un de ces décrets comme les

ministres n'ont pas la bonne fortune d'en signer souvent. (Rires et applaudissements.)

clément désiré de part et d'autre, qu'on a pu depuis se demander, avec quelque malice, si c'est la France qui vous a conquis, ou vous qui l'avez conquise (Bravo ! Bravo !) et cependant, Messieurs, vous voyez comme en semblable matière, même quand le terrain est le mieux préparé, la volonté des peuples, fit-ce des peuples les plus petits, les plus modestes, a joué un grand rôle dans leurs destinées !

Je n'ai pas la prétention de faire un cours d'histoire du Comitat d'Avignon surtout, ni du Comitat Venaisien, vous avez quelque raison d'en savoir là-dessus plus que moi (Rires), et il n'est pas nécessaire que nos remontrances ensemble aux Burgondes et aux Sarrazins, ni même ces comtes de Provence dont le nom est si intimement lié à votre histoire locale. Tout au plus pourrai-je rappeler qu'après eux, durant plus de deux siècles, votre beau pays fit partie du comté de Toulouse, ce qui, si j'étais vanteux, me constituerait le droit de me dire deux fois votre compatriote. (Nouveaux rires et applaudissements.)

Mais il y a pourtant dans votre histoire, un point qu'il faut mettre en lumière, parce qu'il est bien significatif, et j'oserai même dire bien consolant, pour l'avenir des peuples. Trois fois, Messieurs, ce qui prouve qu'à toute époque votre pays a été bien tenant, trois fois les deux Comitats ont été saisis par des rois de France, et par les plus grands papes, pour sa part Louis XIV, s'en est emparé deux fois. Toujours il a fallu les restituer aux papes leurs suzerains, et l'annexion n'a été française, sincère, définitive, que lorsque le peuple lui-même s'est donné, lorsque sous l'action irrésistible de notre grande Révolution française, il s'est senti entraîné instinctivement, poussé vers cette terre de France d'où se répandaient alors sur le monde, tous les nobles sentiments, et toutes les pensées généreuses. (Applaudissements prolongés.)

Entourés de la France, écrivains à l'Assemblée nationale, les représentants du Comitat Venaisien, liés aux Français par des rapports intimes et journaliers, plantant la même langue, ayant les mêmes peurs, les mêmes opinions, ne faisant pour ainsi dire qu'un même peuple avec eux, il est nécessaire que nous soyons gouvernés par les mêmes lois.

Ce vœu fut exaucé, et quand vous êtes entrés dans la famille il a semblé que vous en aviez toujours fait partie.

Aujourd'hui, cette histoire d'hier semble se perdre dans la nuit des temps, et chaque génération qui se lève a peine à croire, j'en suis sûr, que le Rhône et la Durance n'ont pas toujours reflété la terre française le cœur, française d'esprit, de goût et d'honneur, une terre de bonne humeur surtout. (Applaudissements), comme celle que réchauffe aujourd'hui ce bon soleil, qu'anime cet air de fête et qui, avec ses hautes montagnes, son mont Ventoux, qu'il ne faut jamais négliger de citer, son île de la Barthelasse, sa fontaine de Vaucluse, ses vieux châteaux dans le plus délicieux des paysages, ses plaines riantes qui forment un contraste si saisissant avec votre aspect de ville de guerre, a constitué pour les voyageurs le spectacle le plus curieux et le plus enchanteur à la fois. (Applaudissements prolongés.)

Vous allez me demander peut-être comment je connais si bien vos merveilles, sans les avoir beaucoup vues jusqu'ici, c'est, messieurs, que notre Midi n'aime guère l'incognito (Rires et applaudissements) et que sans même qu'on ait besoin d'aller à lui, il se charge de se faire connaître. Il sait produire les écrivains qui chantent sa gloire, les peintres qui rendent ses beautés, les musiciens qui nous donnent pour ainsi dire jusqu'à ses vibrations. Il tire de son propre sol, de ce sol heureux et fertile entre tous, tout ce qui fait le charme, la joie et l'attrait de la vie, et il y puise aussi quand il le faut les hautes et mâles vertus, les grandes passions qui font les peuples libres et forts (Applaudissements prolongés), et qui doivent s'épanouir à l'aide dans le coia de terre auquel est si étroitement associé le souvenir de la Révolution. (Applaudissements prolongés.)

Je suis heureux, messieurs, de vivre quelques heures au milieu de vous, je suis fier d'être célébré devant ce monument qui en perpétuera le souvenir, le centième anniversaire de notre union indissoluble. Merci messieurs, de m'y avoir conduit, merci de l'accueil si cordial que vous avez bien voulu me faire, j'en emporterai dans mon Midi, en quittant le vôtre, un souvenir ensoleillé, que je garderai jusqu'à la fin des souvenirs.

— Et mademoiselle Marcen ? demanda hypocritement Coignard. — Mademoiselle Marcen n'aura plus besoin de moi, si je meurs : José de Biros sera là. Le lendemain, Pontis, accompagné de Coignard, arriva à 9 heures sur le terrain. Don José se fit attendre deux minutes. Il n'était pas dans les habitudes de ce gentilhomme de se presser. Les deux adversaires, après s'être salués silencieusement, mirent habit bas. Ce fut Coignard qui rejoignit la pointe des épées et qui prononça les mots sacramentels : — Allez, Messieurs, et faites votre devoir.

On eût dit à l'entendre qu'il était gentilhomme de la tête aux pieds. Le combat fut long et acharné, mais malgré l'adresse de José de Biros, il était facile de voir que Pontis lui était supérieur. Pierre souffrait cruellement. Le métier de témoin dans un duel est une terrible chose. Assister impassible à l'égorgeant de deux hommes est une souffrance intolérable. La part que Coignard pouvait s'attribuer dans cette rencontre redoublait son impatience et ses remords.

Tout à coup, don José s'affaissa et tomba en syncope. L'épée de Pontis s'était enfoncée dans la poitrine du Tarragonais Coignard s'élança et prit sur les genoux la tête pâle de Biros. Malgré le sang qu'il vomissait, le jeune gentilhomme revint à lui et eut la force de parler.

— Tu le feras parvenir au seul parent que je me connaisse. C'est un pauvre diable connu sous le nom de Saulnyne. Il habite Montargis et sera fort étonné de devenir comte de Sainte-Hélène. — Ce sera fait. — Merci. Tu trouveras dans ma poche, après ma mort, une donation de vingt mille livres. C'est pour toi.

— Bien. Que ferai-je du médaillon ? — Tu le feras parvenir au seul parent que je me connaisse. C'est un pauvre diable connu sous le nom de Saulnyne. Il habite Montargis et sera fort étonné de devenir comte de Sainte-Hélène. — Ce sera fait. — Merci. Tu trouveras dans ma poche, après ma mort, une donation de vingt mille livres. C'est pour toi.

— Et mademoiselle Marcen ? demanda hypocritement Coignard. — Mademoiselle Marcen n'aura plus besoin de moi, si je meurs : José de Biros sera là. Le lendemain, Pontis, accompagné de Coignard, arriva à 9 heures sur le terrain. Don José se fit attendre deux minutes. Il n'était pas dans les habitudes de ce gentilhomme de se presser. Les deux adversaires, après s'être salués silencieusement, mirent habit bas. Ce fut Coignard qui rejoignit la pointe des épées et qui prononça les mots sacramentels : — Allez, Messieurs, et faites votre devoir.

On eût dit à l'entendre qu'il était gentilhomme de la tête aux pieds. Le combat fut long et acharné, mais malgré l'adresse de José de Biros, il était facile de voir que Pontis lui était supérieur. Pierre souffrait cruellement. Le métier de témoin dans un duel est une terrible chose. Assister impassible à l'égorgeant de deux hommes est une souffrance intolérable. La part que Coignard pouvait s'attribuer dans cette rencontre redoublait son impatience et ses remords.

Tout à coup, don José s'affaissa et tomba en syncope. L'épée de Pontis s'était enfoncée dans la poitrine du Tarragonais Coignard s'élança et prit sur les genoux la tête pâle de Biros. Malgré le sang qu'il vomissait, le jeune gentilhomme revint à lui et eut la force de parler.

— Tu le feras parvenir au seul parent que je me connaisse. C'est un pauvre diable connu sous le nom de Saulnyne. Il habite Montargis et sera fort étonné de devenir comte de Sainte-Hélène. — Ce sera fait. — Merci. Tu trouveras dans ma poche, après ma mort, une donation de vingt mille livres. C'est pour toi.

— Bien. Que ferai-je du médaillon ? — Tu le feras parvenir au seul parent que je me connaisse. C'est un pauvre diable connu sous le nom de Saulnyne. Il habite Montargis et sera fort étonné de devenir comte de Sainte-Hélène. — Ce sera fait. — Merci. Tu trouveras dans ma poche, après ma mort, une donation de vingt mille livres. C'est pour toi.

— Et mademoiselle Marcen ? demanda hypocritement Coignard. — Mademoiselle Marcen n'aura plus besoin de moi, si je meurs : José de Biros sera là. Le lendemain, Pontis, accompagné de Coignard, arriva à 9 heures sur le terrain. Don José se fit attendre deux minutes. Il n'était pas dans les habitudes de ce gentilhomme de se presser. Les deux adversaires, après s'être salués silencieusement, mirent habit bas. Ce fut Coignard qui rejoignit la pointe des épées et qui prononça les mots sacramentels : — Allez, Messieurs, et faites votre devoir.

On eût dit à l'entendre qu'il était gentilhomme de la tête aux pieds. Le combat fut long et acharné, mais malgré l'adresse de José de Biros, il était facile de voir que Pontis lui était supérieur. Pierre souffrait cruellement. Le métier de témoin dans un duel est une terrible chose. Assister impassible à l'égorgeant de deux hommes est une souffrance intolérable. La part que Coignard pouvait s'attribuer dans cette rencontre redoublait son impatience et ses remords.

Tout à coup, don José s'affaissa et tomba en syncope. L'épée de Pontis s'était enfoncée dans la poitrine du Tarragonais Coignard s'élança et prit sur les genoux la tête pâle de Biros. Malgré le sang qu'il vomissait, le jeune gentilhomme revint à lui et eut la force de parler.

— Tu le feras parvenir au seul parent que je me connaisse. C'est un pauvre diable connu sous le nom de Saulnyne. Il habite Montargis et sera fort étonné de devenir comte de Sainte-Hélène. — Ce sera fait. — Merci. Tu trouveras dans ma poche, après ma mort, une donation de vingt mille livres. C'est pour toi.

Ce discours a été salué par de longs applaudissements, et par des cris longtemps répétés de : Vive Constans ! Vive la République !

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 19 juillet.

Le Saghallien, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé cette nuit. Le journal le Courrier d'Haïphong, apporté par le Saghallien, publie les renseignements suivants : Dans la nuit du 25 au 26, quelques pirates avaient, disaient-on, traversé le fleuve et étaient venus dans les villages avoisinant le grand lac. Une reconnaissance a été envoyée par l'autorité militaire, et on a appris que c'était simplement le village de Thuy-Chuong qui bataillait avec un village voisin. Il y a eu quatre tués et quatre blessés dans la bagarre.

On mande de Langson que la province est tranquille. Le défrichement continue, aucun acte de piraterie n'est signalé dans l'intérieur, mais des bandes chinoises continuent à circuler sur les limites de Khat-Khe et de Than-Moi. L'esprit de la population est très bon. Les habitants n'hésitent pas à arrêter les gens suspects ou coupables.

Le Tien-Yen, jonque de douane en service à Ko-Kai-Moun, a voulu porter secours à deux sampans attaqués par quatre sampans pirates de Lai-Quan, ayant cinquante fusils en tout. Le pilote de la jonque a été blessé de deux coups de fusil ; il a dû battre en retraite ; la jonque a été criblée de balles.

LES MANGUVRES DANS LE MIDI

Paris, 19 juillet.

Le thème qui vient d'être arrêté pour les manœuvres de divisions dans les Basses-Pyrénées, au mois de septembre, vaudrait d'être particulièrement signalé.

Voici le plan étudié par l'état-major général et dont l'exécution est prescrite au commandant du 18^e corps.

« La guerre éclate entre la France et l'Allemagne. On apprend aussitôt que l'Espagne veut faire passer la frontière à une armée qui gagne, en effet, notre territoire par la basse Bidassoa et les Aldudes. Déjà un corps espagnol de dix mille hommes marche sur Saint-Jean-Pied-de-Port et envoie une brigade dans la direction de Saint-Palais.

« Immédiatement la France mobilise deux corps d'armée qui doivent se concentrer aux environs de Dax, tandis qu'un troisième corps va se diriger de Toulouse sur Orthez. Mais on attendait cette mobilisation, une brigade mixte, constituée en hâte, s'est transportée à Orthez par les voies ferrées, avec mission de marcher contre la brigade espagnole, d'arrêter sa marche et de la contenir jusqu'à l'arrivée du renfort. »

LES CHEMINS DE FER

Paris, 19 juillet.

Jusqu'à présent, vingt ouvriers grévistes des différentes compagnies de chemins de fer ont été arrêtés et seront poursuivis sous diverses inculpations : six pour provocation à la grève, quatre pour entraves à la liberté du travail, et dix pour outrages aux agents.

La situation

A la compagnie de l'Ouest, les dépôts de la gare Saint-Lazare sont toujours occupés par des soldats du 1^{er} régiment du génie et des gardiens de la paix.

La manutention de la gare des Batignolles (marchandises) est assurée par les soldats du 5^e régiment du génie.

Quant aux ateliers, ils sont fermés aujourd'hui dimanche, comme d'habitude.

A la compagnie de l'Est, on considère la situation comme sensiblement meilleure ; les demandes de réintégration commencent à parvenir très nombreuses, et les ouvriers qui n'ont point abandonné le travail déclarent très haut qu'ils ne veulent point entendre parler de chômage.

A la compagnie du Nord, la situation est stationnaire, mais avec une tendance très accentuée à l'amélioration ; la direction a, d'ailleurs, donné aux grévistes jusqu'à demain matin lundi pour reprendre le service, et tout fait prévoir qu'étant donné l'état des esprits, que les ouvriers qui avaient quitté les ateliers prendront le sage parti de rentrer.

Quant au personnel des lignes, il ne veut point entendre parler de grève ; à la compa-

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 20 Juillet (76)

Le Forçat Colonel

PAR Fortuné DU BOISGOBEY

gnie d'Orléans, et à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, la situation continue à s'améliorer.

A Tours

Tours, 19 juillet. Les ouvriers d'Orléans et de l'Etat se sont réunis, cette nuit, dans la salle du Manège, au nombre de 200 environ, pour agiter la question de la grève générale.

Aucune décision ne sera prise avant la réponse du syndicat de Paris, auquel on a écrit jeudi, en même temps qu'on lui envoyait une somme de 176 francs pour la grève.

Un ouvrier a attaqué Prades qu'il a dénoncé comme un ambitieux visant à la députation.

On ne croit pas que la grève des ateliers de Tours, qui occupent plus de 4.000 ouvriers éclate, personne ne le désire.

Les compagnies ont de nombreuses demandes d'emplois et les absents seraient immédiatement remplacés.

A Bordeaux

Bordeaux, 19 juillet. Les employés ont rédigé la proclamation suivante: La section de Bordeaux-Orléans, de la Chambre syndicale des ouvriers et employés des railways français entend rester complètement neutre relativement aux incidents qui se déroulent à Paris, entre la chambre syndicale et la Compagnie d'Orléans.

Les ouvriers de Bordeaux ont fait savoir, en date du 17 juillet, au secrétaire général, qu'ils désapprouveraient hautement et avec énergie la conduite du conseil d'administration de la chambre syndicale, de plus, la section de Bordeaux-Orléans adhère sans réserve à l'ordre du jour de la section d'Alouse.

Appel aux Travailleurs

Paris, 19 juillet. Les grévistes des chemins de fer ont, dans une réunion tenue aujourd'hui au Trovill-Vauxhall, décidé de faire appel à toutes les chambres syndicales des travailleurs pour leur demander leur aide pécuniaire et morale.

Lettre d'Angleterre

Départ de l'empereur d'Allemagne. — Le « leadership » par lui irlandais. — L'élection de Wisbeck. — Le cinquantenaire de la maison Cook.

Londres, 19 juillet.

L'empereur d'Allemagne est parti, après avoir ébloui les Anglais par la richesse de sa garde-robe qui lui permettait de changer de costume cinq ou six fois dans le courant de la journée. Le couple impérial a également étonné les enfants d'Albion par ses habitudes matinales. A huit heures, tous les matins, l'empereur se promenait à cheval dans Hyde Park, tandis que l'impératrice faisait ses emplettes dans les magasins à une heure ou deux-ci sont à peine ouverts et où les yeux des dames anglaises sont encore fermés.

On a beaucoup remarqué, qu'à Hatfield, M. Waddington a été invité, seul de tous les ambassadeurs, à s'asseoir à la table d'honneur avec l'empereur et l'impératrice, la princesse de Galles et lord et lady Salisbury.

La présence du représentant de la France a fourni au premier ministre anglais un excellent prétexte pour s'abstenir de traiter les questions politiques avec Guillaume II pendant le temps que celui-ci a passé au splendide château de Hatfield.

Le marquis de Salisbury a voulu offrir à son auguste hôte une partie de plaisir, et rien de plus. L'empereur, qui comptait sur autre chose, a été, dit-on, quelque peu contrarié.

Rapprochons de ce qui précède le ton de la presse torie singulièrement adouci à l'égard de la France. Ce matin, le Standard est presque poli envers nous.

Ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, l'effondrement de M. Parnell est complet. Malheureusement ce n'est là pour le parti irlandais qu'un résultat négatif. Ce n'est pas tout pour lui d'être débarrassé d'un chef impossible, il faudrait lui trouver un successeur convenable. Or, c'est là qu'est la difficulté. M. Mac-Carthy a hâte de se débarrasser de fonctions qu'il n'a acceptées qu'à contre-cœur; M. Sexton répète à qui veut l'entendre qu'il ne s'en chargera à aucun prix. Reste M. Dillon, mais son incarcération ne prendra pas fin avant le commencement du mois prochain. Toutefois, s'il accepte alors le poste de leader, la cause de l'Irlande sera sauvée.

Il y a en ce moment un député à nommer dans la circonscription de Wisbeck (Cambridgeshire). Ce collège est un de ceux qui reflètent le plus fidèlement les fluctuations de l'opinion publique. En 1885, alors que l'Angleterre était toute en faveur de M. Gladstone, il avait nommé un libéral; l'année suivante, lorsque la réaction en faveur des Tories s'était produite, il avait élu le candidat conservateur, le capitaine Selwyn. C'est celui-là qu'il s'agit de remplacer.

Le candidat Tory, M. Duncan, est à peu près inconnu dans la localité, tandis que M. Brand, fils de lord Hampden, le candidat gladstonien, est très populaire et sa femme encore plus. Cette charmante dame ne se contente pas de prendre la parole dans les meetings convoqués par son mari, elle se sert de la magnifique voix qu'elle possède pour ravir les auditeurs par son chant.

Le 5 de ce mois était le cinquantième anniversaire du premier train de plaisir dont il soit fait mention. Le 5 juillet 1844, M. Thomas Cook, alors simple industriel de Leicester, organisa une excursion de cette ville à Loughborough. Il transporta environ 600 membres d'une société de tempérance d'une ville à l'autre, à raison de un schilling par tête, aller et retour. Ce petit voyage, d'une douzaine de milles fut le point de départ de tous ceux qu'il organisa dans la suite et qui, aujourd'hui, embrassent le monde entier. En effet, on peut aujourd'hui prendre ses coupons dans les bureaux de la maison Cook pour faire le tour du globe terrestre.

A l'occasion de l'anniversaire que nous venons de signaler, M. W. Fraser, vient de publier un livre très intéressant intitulé L'industrie des Voyages, qui n'est autre chose que l'histoire de la maison Cook, à laquelle revient l'honneur d'avoir fondé et développé cette industrie. On peut suivre pas à pas M. Cook, encouragé par son premier succès, organisant une excursion à Liverpool, puis une autre dans le pays de Galles. On le voit élargissant petit à petit ses opérations jusqu'en Ecosse.

La première exposition universelle lui offre un champ nouveau qu'il s'empresse d'exploiter. Plus tard il franchit la mer. Après la Manche c'est le tour de l'Atlantique. M. Cook ne se contente pas d'être la provi-

dence des touristes, il vient en aide aux pèlerins. Il transporte les chrétiens en Terre-Sainte et les musulmans à la Mecque. Depuis longtemps l'Egypte est tombée sous son influence.

Le Nil a vu sur ses rives...

Les dahabieh de M. Cook. Il organisa le dernier voyage de l'infortuné Gordon, qui le remercia de son assistance dans une lettre émue que reproduit M. Rac. Une des pages les moins intéressantes du livre n'est pas celle où l'auteur raconte la part que pritrent M. Cook et son digne fils au ravitaillement de Paris après la malheureuse guerre de 1870. Le 31 janvier M. J.-M. Cook partit de Londres et quelques heures après il faisait entrer dans la ville assaigée 70 tonnes de provisions. Les Français ne pourront jamais oublier les touchantes marques de sympathie que MM. Th. Cook et fils leur donnèrent pendant toute l'année terrible.

Aujourd'hui, la maison Cook, dont l'établissement principal est à Ludgate Circus, a des succursales, non seulement à Londres mais dans les principales villes du monde entier. Pour donner idée de ses opérations il suffira de dire que dans l'année 1890, elle a émis 3,272,459 billets; et pour montrer de quel esprit libéral ses chefs sont animés, nous ajouterons qu'elle a remboursé plus d'un million de francs à des voyageurs qui, pour une cause ou pour une autre n'avaient pu faire usage de leurs billets. Le vénérable fondateur de la maison, M. Thomas Cook, encore vivant aujourd'hui, s'est retiré des affaires en 1878, en faveur de son fils, M. J.-M. Cook, qui dirige cette gigantesque administration, aidé de ses trois fils et de M. W. Cates. Le nombre des employés dans les diverses parties du monde est de 2,632, et il n'y a qu'une voix pour louer leur civilité et leur obligeance.

L'École d'Horlogerie

Paris, 19 juillet. La distribution des récompenses à la chambre syndicale et à l'école d'horlogerie de Paris a eu lieu aujourd'hui au Trocadéro, sous la présidence de M. Floquet, président de la Chambre.

M. Rodanel, président-directeur de l'école d'horlogerie, a insisté sur qu'on fonde de nouvelles et nombreuses manufactures d'horlogerie en France.

« Il faut, dit-il, fabriquer sur le sol français tous les genres et toutes les qualités d'horlogerie, afin de satisfaire aux exigences du commerce, au développement et à l'amélioration de nos moyens de production, pour que nous puissions combattre avec avantages la concurrence étrangère. »

L'AFFAIRE DE BESSÈGES

Nîmes, 19 juillet. Le défilé des témoins continue rapidement. Hier, cent cinquante ont été entendus; on a commenté la vérification des états de la douzième distribution de fonds; on pense que l'enquête sera terminée dans une vingtaine de jours.

Dans les visites faites au maire à la maison d'arrêt d'Alais par les Bességeois, M. Manificier leur a répondu: « Dévotement, sacrifiez-vous pour une population, négligez votre travail, perdez votre temps et obtenez une loterie, voilà où cela vous conduit. »

La question posée hier à la Chambre et la réponse du ministre de la Justice ont produit à Bessèges une excellente impression, car on est certain, à présent, que tous les coupables seront atteints.

GUERRE ET MARINE

Paris, 19 juillet. L'Officiel annonce que M. le général de brigade Schneider, commandant la subdivision de région de Neufchâteau, membre du comité technique de la guerre, est placé, à dater du 13 juillet, dans la 2e section, réserve.

M. le général de brigade Pagès, commandant le département de Seine-et-Oise, est placé, à dater du 19 juillet, dans la 2e section, réserve.

M. Castor, adjudant au 2e Hussards, est nommé sous-lieutenant porte-étendard au 9e Hussards. M. Chénouaux, adjudant au 6e de ligne, à Dôle, est désigné pour Epinal.

M. Veury, adjudant à Belfort, passe à Dôle.

D'après le vote du Sénat, le 169e d'infanterie va bientôt pouvoir être créé. On sait que ce régiment est destiné au 10e corps, pour assurer la défense de la Corse, sans nuire à la mobilisation continentale.

On vient, paraît-il, de découvrir en Autriche, un nouvel explosif, l'Éricasite, qui a été expérimenté devant une commission spéciale.

Huit charges ont détruit des redoutes avec parapets de terre, hauts de trois mètres.

La puissance de l'Éricasite, d'après les expériences comparatives est le double de celle de la dynamite.

L'Éricasite fond à 1000 degrés Réaumur; elle s'allume sans détonation; des coups de feu de fusil peuvent l'enflammer, mais sans produire d'explosion.

Une Cérémonie française en Roumanie

La colonie française de Bucharest a assisté, à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'école française.

Cet événement, qui vous paraîtra sans doute insignifiant, étant donné la distance qui sépare Bucharest de Paris, a cependant une grande importance, surtout au moment où l'influence française, battue en brèche de tous côtés, diminue de jour en jour, à l'étranger.

Partout nous rencontrons des ennemis qui sourdement minent le sol sous nos pas et usent de tous les moyens pour nous déposséder de notre restant d'influence.

L'Orient est le seul endroit peut-être où le nom français ait encore un certain prestige et l'on peut dire que c'est par Bucharest, notre poste d'observation en ces pays que nous rayonnons dans toute la péninsule balkanique.

Les Allemands, les Autrichiens et nos bons amis les Italiens l'ont vite compris et c'est dans la capitale de la Roumanie même qu'ils luttent le plus ouvertement contre nous.

Le peuple roumain est très ami de la France, une affinité de race le pousse à rechercher notre civilisation, d'autant qu'il est très réfractaire au développement de l'idée germanique.

Il ne faut pas oublier cependant qu'il n'en est pas de même de son gouvernement, le roi Charles Ier est un Hohenzollern, et qu'en dépit des clauses du Congrès de Berlin, la Roumanie, qui devait rester neutre, complètement étrangère à la politique, est en ce moment avec la triple alliance, et par haine de la Russie, ne demande qu'à se jeter dans les bras de l'Autriche et de l'Allemagne.

est du plus haut intérêt, et un pays disposant d'une excellente armée de 300.000 hommes qui fit ses preuves à Plewna, n'est pas une quantité négligeable.

La petite Roumanie, comme tout pays neuf, est très ambitieuse et il existe ici, comme en Italie, un parti irrédentiste très fort, qui voudrait tous les Roumains et la Roumanie, c'est-à-dire une nation de 12 millions d'habitants, environ.

Voilà, certes, de quoi faire réfléchir les gens les moins au courant de la question d'Orient et l'on conviendra que nous aurions tort de ne pas avoir l'œil sur les dangers que nous fait courir les sourdes menées des Allemands et des Autrichiens.

La colonie française à Bucharest diminue de jour en jour, alors que les colonies étrangères augmentent. Il existe des écoles allemandes et italiennes très florissantes, très soutenues par les gouvernements de ces pays, où les jeunes Roumains viennent puiser, non pas l'amour de leur pays, mais la haine de la France. Se peut-il, dans ces conditions, que nous restions les bras croisés?

Et cependant, chose extraordinaire, il n'y avait jusqu'ici aucune école française à Bucharest. La faute en revient sans doute au gouvernement français, qui n'a pas cru devoir s'imposer les mêmes sacrifices que les gouvernements ennemis et qui a pris l'excellente habitude de ne pas s'occuper de ce qui se passe au-delà de la frontière, ou de n'y prêter attention que lorsque les faits sont trop gros et qu'il est trop tard pour y remédier.

Nous ne pouvons lutter contre l'influence allemande, sans cesse grandissante, qu'en luttant dans le pays même et où ils tâchent de nous supplanter, en employant les mêmes armes qu'eux. Et si l'on veut objecter que les Roumains viennent faire leurs études à Paris, il sera facile de répondre que c'est l'infime minorité. Que ce n'est pas ceux-là qu'il faut nous attacher puisqu'ils sont tous Français de cœur, mais ceux qui se laissent tenter par la gratuité des écoles allemandes et italiennes.

Le gouvernement français a bien promis une subvention annuelle lorsque l'école serait terminée, il ne donne l'assurance qu'il enverrait à Bucharest des professeurs de l'Université, mais rien ne prouve que cette école sera jamais inaugurée, car les fonds dont dispose le comité sont très maigres. Encore toutes les sommes données émanent-elles de Roumains qui, généralement ont accueilli avec joie cette idée française.

Il serait fâcheux, peut-être, que le gouvernement français fit davantage, ou que l'alliance française se souvint que son principal but est de répandre, par tous les moyens possibles, notre langue à l'étranger.

Ces questions sont bien petites, prétendent certains gens, que leur grand air attache au rivage et qui préfèrent une bonne crise ministérielle à ce qui peut se passer dans un lointain petit pays. Je répondrais à ces insouciantes que tout ce qui touche à l'influence française est une grave, très grave question.

Dépêches Diverses

M. CAMBON A ALGER

Alger, 19 juillet. Cette après-midi a eu lieu la distribution des prix aux élèves du lycée d'Alger.

M. Cambon, ancien préfet du Rhône, gouverneur général de l'Algérie, président entouré des notabilités civiles et militaires de la ville.

On remarquait également la présence de Ham-Mghi, ex roi de l'Annam.

M. Cambon a prononcé un discours très applaudi.

EXPULSION D'UNE ESPIONNE

Dijon, 19 juillet. Un arrêté d'expulsion vient d'être notifié à une femme se faisant appeler comtesse de Véraud, habitant Dijon depuis environ deux ans.

Cette femme, dont la conduite était très légère, avait attiré l'attention de la police de sûreté par ses allées et venues mystérieuses sur le territoire français.

Reconnue, à la suite d'un procès correctionnel, pour se nommer Louise Biesmann, originaire d'Allemagne, et soupçonnée d'espionnage, elle a été reconduite à la frontière.

SANTIAGO INCENDIÉ

New-York, 19 juillet. D'après les dernières nouvelles reçues du Chili, un incendie sans précédent dans les annales de l'Amérique du Sud aurait détruit une partie de la ville de Santiago.

Les pertes dépasseraient deux millions de dollars.

La légation anglaise serait brûlée avec les archives et tout le mobilier du ministre.

LE MARIAGE DU CZAREWITCH

Athènes, 19 juillet. Le mariage du czarewitch et de la princesse Marie de Grèce est officiellement décidé.

Les fiançailles seront officiellement annoncées aussitôt que le czarewitch sera revenu à Saint-Petersbourg. La princesse Marie est âgée de dix-sept ans.

Le Secret professionnel

Agitation parmi les médecins. — La divulgation des maladies contagieuses. — Un moyen de tout concilier.

On a beaucoup exagéré l'hostilité manifestée par les associations professionnelles médicales à l'égard du projet de loi sur l'exercice de la médecine.

La meilleure preuve que nous ne sommes pas à la veille d'une grève des médecins par le fait du Parlement, c'est le banquet offert, ce soir même, au président de la commission parlementaire qui est chargée du projet, M. le docteur Chevandier, par deux associations importantes: le Concours médical et l'Union des sociétés médicales.

Est-ce à dire cependant que tout soit pour le mieux, au gré des médecins, et qu'ils acceptent sans murmurer le nouveau projet? Non, certes, et ils feront tous leurs efforts pour que la loi ne les mette pas aux prises avec leur conscience sur la très grave question du secret professionnel.

Le projet en discussion tend à contraindre les médecins à déclarer aux autorités compétentes les cas de maladies contagieuses qu'ils sont appelés à soigner. C'est contre cet article que l'Association syndicale des médecins a adressé une protestation à la commission spéciale du Sénat.

Mais il ne faut rien exagérer, nous a dit, hier, un membre influent de l'Union des sociétés médicales. Il y a là plutôt une question de mesure plutôt que de principe. Certainement, le projet de loi ne nous demande pas, ne peut pas nous demander de violer le secret professionnel; nous nous y refusons nous en masse et renonçons plutôt à notre carrière. Mais ce que la loi peut nous demander, c'est de ne pas sacrifier l'intérêt général, la santé publique, à des suscepti-

bilités ou à des caprices des malades ou de leurs familles. Toutefois, c'est très délicat. Le jurisconsulte d'une ville d'eau. Si je veux me conformer aux prescriptions de la loi et déclarer les malades dont le contact ou le voisinage peut-être un péril pour leurs voisins, le directeur de l'établissement jettera des hauts cris, m'accusera de vouloir le ruiner en éloignant tous ceux qui auront eu vent qu'une maladie contagieuse sévit dans son établissement.

— Il est vrai, disons-nous. Mais ne croyez-vous pas, au contraire que la déclaration, forcément suivie de l'isolement du malade contagieux et de l'assainissement du local précédemment occupé par lui, enfin que la publicité donnée à ces mesures ne seront pas suffisantes pour rassurer le public et ne léser aucun intérêt légitime?

— Cela se peut, en effet. Mais il reste toujours la grave question du secret médical. Est-ce violer le secret professionnel que de déclarer M. X... atteint de scarlatine? Cette divulgation ne porte en rien atteinte à sa considération, ne me semble, et sauve son entourage et son voisinage par les mesures que peut prendre immédiatement l'autorité avertie.

Il est un moyen, d'ailleurs, de sauvegarder le principe du secret professionnel dans toute son intégrité, tout en mettant le public à l'abri de la contagion. C'est de contraindre les familles des malades elles-mêmes à faire la déclaration de la maladie contagieuse dès que le médecin a donné son diagnostic. Espérons que le Parlement modifiera dans ce sens son projet. Il aura alors l'adhésion de l'unanimité des médecins.

Libre Chronique

L'AMIE

Le général Boulanger vient de perdre son amie, Mme de Bonnemain a succombé à une maladie de langueur dont le proche dénouement était prévu. Cet événement, qui semblerait d'ordre intime, force les portes de l'actualité bruyante, car, à tort ou à raison, on a fait une Egérie de cette compagne du soldat ambitieux et rebelle.

On s'accorde assez depuis quelque temps à penser que c'est à tort. Douce, affectueuse et passive, la jeune femme avait subi le prestige de l'homme à bonnes fortunes à l'époque où la gloire de cet homme était au zénith, et elle s'était bornée à se faire aimer en aimant. Les familiers assurent aujourd'hui qu'elle s'abstint de peser sur les décisions que prit le chef insouciant qu'ils s'étaient donné.

La fuite qui eut pour résultat immédiat de faire s'écrouler l'audacieux édifice précaire du boulangisme, ne fut point conseillée par la maîtresse, comme on en répandait le bruit dans le premier moment de dépit et de colère. Cette faute de tactique qui devança de quelques semaines ou tout au plus de quelques mois la ruine d'un rêve fou d'espérances quasi dynastiques, fut donc bien l'œuvre personnelle de M. Boulanger. Pour se dérober, malgré ses promesses et ses protestations, il ne prit conseil que de lui-même.

Dans le but fort louable de rendre justice à une morte, les boulangistes proclament à présent cette vérité qui n'est point pour embellir la légende. Nous n'avons aucune raison de ne les pas croire. D'ailleurs, tous ceux qui, soit à Jersey, soit à Bruxelles, ont eu l'occasion de dîner à la table du condamné de la Haute Cour, témoignent de l'effacement volontaire de la gracieuse hôtesse. Président à des repas où naturellement, on ne causait guère que de politique, elle ne prenait part à la conversation que tout juste pour indiquer qu'elle ne pouvait rester insensible à des événements dont dépendaient avec la fortune historique de l'homme préféré, sa juste vanité à elle et son bonheur. Elle le faisait en des termes modestes, n'affectant point le ton d'une conseillère, mais celui d'un spectatrice émue et attentive.

Elle souhaitait ardemment et certes plus que quiconque, le triomphe du boulangisme, mais par amour pour Boulanger. Puis peut-être un peu aussi pour retrouver, grâce à la future conquête d'un diadème, dont il ne coûtait rien à ses illusions d'exagérer l'éclat, la considération d'une société puritaine qu'elle avait, par la liberté de son amour, froissée dans ses préjugés séculaires.

Cette neutralité de la femme dans ce gros roman d'aventures fait reposer nettement toutes les responsabilités sur la tête du seul coupable. Nous ne voyons pas qu'il y gagne beaucoup. « Son épée est tombée en quenouille », disait-on, le lendemain de son départ. Cette métamorphose ne s'était pas accomplie. Ce qu'on avait pris, en ses mains, pour une épée ne fut jamais qu'une quenouille, et c'est pourquoi il fila.

Madame de Bonnemain ne sentit pas décroître sa passion pour cette fugue: loin de là. En l'exil volontaire, sa tendresse s'affirmerait plus éclairée et plus touchante. C'était son « enfin sûr » de la lithographie connue. Elle savait bien, elle, si ce départ était ou non habile! Elle sentit en femme, et considérait avant tout qu'il échappait au danger. Le péril lui semblait immense; la prison, c'était la séparation, et cette idée l'épouvantait. L'empêcher de fuir? Ah! oui, si elle eût entendu quelque chose aux subtilités de la politique, mais elle ne comprenait que sa très vive ardeur, et acceptait avec joie une combinaison qui la flattait dans ses désirs. Elle n'eût point conseillé ce départ, mais lorsqu'il fut décidé, son cœur plus que son esprit l'approuva.

Elle n'était pas une frondeuse, Mme de Bonnemain; elle n'ombraigeait pas son front calme du chapeau empanaché de la grande Mademoiselle: elle laissait le soin de remplir ce rôle tapageur à une duchesse équestre, celle-là véritable politicienne, compromettante et naïve, qui s'était flattée de conduire par la bride, et jusqu'à l'on ne sait quel sacre le fameux cheval noir de bataille. Mais Tunis et son cavalier se déroberont, et lui fut une pénible surprise lorsqu'elle entendit le galop des fuyards et la voix amoureuse du soldat murmurant à la compagne qui le suivait, désintéressée et consentante à tout:

« L'empereur dans ma malice Comme un enfant qui dort. »

Néanmoins, à son insu, cette jeune femme, dont la mort fait en France l'objet de tant de commentaires, n'a pas été étrangère totalement à une fuite heureuse pour le repos de ce pays. Nous lui en devons savoir gré.

Le général factieux, grand ami de ses aïeux, et qui redoutait surtout dans la

prison le menaçant l'absence de confortable, ne se fut pas embarqué sans biscuits. Dévouée jusqu'à l'abnégation, Mme de Bonnemain vint à point nommé. Ce n'est un secret pour personne qu'elle fit tous les sacrifices nécessaires; un héritage tombé à propos le lui permit d'autant mieux. Et le condamné, dans son exil, par les soins de cette excellente femme, trouva non le faste un instant espéré, mais la sécurité du lendemain propre à ce « repos animal » dans lequel M. Chincholle, comme on sait, le surprit.

Sans la perspective souriante de ce repos, peut-être fût-il demeuré. Le parti n'en fût pas moins mort, la logique l'avait condamné, mais son agonie eût encore prolongé un cauchemar que les esprits droits et sains avaient hâte de voir finir.

Grâce à l'inconscience complicité de la jolie et douce amie qui promettait bon souper et bon gîte au héros de la plus fabuleuse des aventures, le dénouement sauveur fut brusqué, la fuite simplifiée la besogne de la Haute-Cour, et la légende lamentablement creva.

Ce fut en l'envoyant à ce point de vue que les boulangistes, atterrés par le départ, rendirent, les premiers jours, Mme de Bonnemain responsable. Elle n'a pas encouragé la fuite, elle ne l'a pas conseillée, mais elle l'a matériellement permis.

Le parti, au vrai, n'y a pas perdu grand-chose. L'homme était au-dessous de la mission dont les imprudents et les aigre-fins le chargeaient, et la chute, au réveil du pays, était inévitable. C'était l'histoire du dauphin qui a repêché un singe. Nul ne se faisait plus guère d'illusion sur le personnage qu'au fond des eaux troubles on était allé, on ne sait comment, quérir. Loin de nuire à la légende, Mme de Bonnemain la poétisera. Elle sera ce qu'il y aura de meilleur et de plus pur dans le boulangisme et dans M. Boulanger. Sa sympathique figure se détache au premier plan de cette extraordinaire parade, modeste et comme doucement voilée, malgré les indiscretions brutales de la polémique.

Dans ce monde d'intriguants, d'égoïstes et d'ambitieux, seule, elle trahit en sa gracieuse malade, d'héroïques et simples vertus. Elle est dévouée, désintéressée, aimante et fidèle. Et cette fin d'odyssée pitoyable s'imprègne grâce à elle d'un parfum d'idylle.

Femme, Mme de Bonnemain ne fut que femme. Elle suivit les inspirations de son cœur et n'entendit rien à nos discordes. On ne l'y associa jamais d'ailleurs avec violence. Elle méritait qu'on ne s'occupât point d'elle. Quand les événements ne permettaient pas de l'oublier, on apportait pour l'y mêler une retenue aujourd'hui assez rare. On la désignait presque toujours par ses initiales, sentant bien qu'elle se tenait à dessein reléguée dans l'ombre involontaire des intimités, craintive et discrète.

... Ils sont flétris, les ceillots tapageurs, les ceillots insolents, flétris tous... ils ont duré l'espace d'un déjeuner de soleil, mais le pays qui ne se souvient plus déjà de cette floraison insolite qui menaçait ses moissons, quelque temps encore se rappellera d'avoir vu, au milieu des éphémères ceillots rouges, grimper le frère lierre qui mourut où il s'attacha.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Arrestations à Villefranche. — La police de Villefranche a opéré l'arrestation de plusieurs individus pour vagabondage et défaut de papiers. Parmi eux se trouvaient deux repris de justice dangereux, l'un nommé Lucien Joubert, âgé de 25 ans, natif de l'Isère, dont le casier est orné de plusieurs condamnations.

Après leur arrestation, ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Villefranche.

AIN

Sainte-Croix. — Course d'ânes. — Dimanche, 2 août, à deux heures et demie du soir, auront lieu de grandes courses d'ânes à Sainte-Croix. Des prix seront décernés aux vainqueurs.

Les engagements seront reçus à la mairie de Sainte-Croix, jusqu'au 30 juillet.

LOIRE

Saint-Etienne. — Une Erreur reconnue. — Nous avons annoncé, hier, l'arrestation du nommé Sovignet, 92, rue Saint-Roch, inculpé de vol.

L'enquête ouverte par M. Girou, commissaire du 3e arrondissement, a établi l'innocence de Sovignet, qui a été aussitôt remis en liberté.

Coups et Blessures. — M. Oriol, ferblantier, place Bellevue, allait, hier soir à 7 heures, réclamer une créance à M. Bessy, usinier. Il faut croire que créancier et débiteur n'étaient pas d'accord sur le mode de règlement, car, en fait de numéraire, le débiteur administra au créancier des coups de poings d'abord, et, ensuite, un coup de pied qui lui fractura le bras.

Oriol a déposé une plainte contre Bessy.

Rive-de-Gier. — Noyé. — Hier au soir, vers les 9 heures, le nommé J.-B. Javelot, âgé de 32 ans, manoeuvre, sujet italien, après avoir soupé, est allé se baigner dans le canal de Givors, près de la 2e écluse, quand tout à coup il se sentit pris d'un malaise, et malgré tous ses efforts, il ne put arriver jusqu'à la berge; deux de ses camarades se sont précipités à son secours, et malgré tous les soins qu'ils lui ont prodigués, ils n'ont pu le ramener à la vie.

Après les constatations d'usage faites par le commissaire de police, son cadavre a été transporté à sa pension.

St-Chamond. — Incendie. — Hier dimanche, à 6 heures du matin, un violent incendie s'est déclaré rue Vignette, dans le local appartenant à M. Fond, et occupé par M. Guetta, fabricant de produits chimiques. Le feu s'est développé si rapidement, grâce aux bûches d'huile et d'essence, qu'une heure après la maison formait un immense brasier. Les premiers secours ont été apportés par les pompiers de la maison Oriol-Alamagny, les pompiers de la ville et ceux de diverses maisons de la localité sont arrivés ensuite; après d'énergiques efforts on parvint à préserver la machine à vapeur et les principales transmissions.

Les dégâts, purement matériels, sont d'une certaine importance; rien n'était assuré.

Mort subite. — Hier matin, une dame Paret a succombé subitement, rue de Paterme, à la rupture d'un anévrysme.

Le cadavre a été transporté à l'Hôpital.

ISÈRE

Grenoble. — Un fou. — Une partie de la rue Saint-Laurent a été mise en émoi ce matin, vers deux heures, par les incartades

d'un malheureux ouvrier gantier, nommé Charles Turrel, pris subitement d'un accès d'aliénation mentale.

Par ses cris et ses agissements, toute la maison était réveillée et les voisins avaient peur qu'il ne se portât à quelques extrémités contre sa femme et sa

est pas moins vive, et nous ne savons pas encore quels seront les vainqueurs.

Le banquet à la cantine auquel n'assistaient pas moins de 6,000 personnes a été empreint de la plus franche cordialité. Des toasts ont été portés à la Suisse et aux gymnastes par M. Lachenaud, président du conseil national et par M. Albert Dumant, président national d'Etat. M. Loutil a remis au nom des associations françaises, un bronze magnifique à la section fédérale en souvenir du fraternel accueil qui a été fait aux Français. L'allocation de M. Loutil a été applaudie avec un enthousiasme indescriptible, et la Landwehr a dû hisser la Marcellaise.

Une grande fête à la cantine terminera la journée.

Cinq sociétés ont été choisies par le comité pour exécuter, sur le podium, des exercices qui ont été fort goûtés du public. Ce sont : l'Eclair de Lyon, l'Union-Patrie de Chalons, l'Association de Seine-et-Oise, la section bourgeoise de Bâle et l'Orion-Club de Londres.

Nous ne doutons pas que nos compatriotes qui concourent pour la première fois en 1^{re} division sauront faire honneur à notre cité.

NOS ÉCHOS

M. Constans, ministre de l'intérieur, a traversé hier matin, à 6 heures, la gare de Perrache.

Le ministre, accompagné de son sous-chef de cabinet, se rend à Avignon. Son absence sera de courte durée.

**

Société de Patronage pour les Enfants pauvres de la ville de Lyon.

La distribution solennelle des prix et récompenses aux pupilles de la Société aura lieu dans la cour de l'école de La Martinière, dimanche prochain, 26 juillet courant, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Rivaud, préfet du Rhône.

Le plus vif éclat sera donné à cette solennité.

**

Taleb-Bey : Le prince Taieb-Bey, frère du bey de Tunis accompagné des généraux Valensi, Zacaria et de plusieurs secrétaires, est arrivé cette nuit par le rapide de minuit 48, venant de Marseille.

Il se propose de passer deux ou trois jours à Lyon, qu'il a visité déjà, il y a deux ans. Le prince et sa suite sont descendus à l'hôtel.

**

Une recette intéressante pour les Lyonnais actuellement à la campagne, qui ont une basse-cour à leur disposition :

Pour dresser les poules, ou mieux les poulets à chasser et à manger les souris, on emprisonne ces volatiles dans un enclos fermé, on les laisse à jeun deux heures environ, puis on leur jette une souris.

Toute la troupe fond sur le petit rongeur, et c'est à qui happera un morceau de son corps rapidement déchiété.

Médailles d'Honneur

L'abondance des matières nous a fait retarder la publication suivante :

Des médailles d'honneur sont décernées par les ministres du commerce, de l'industrie et des colonies aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

Médailles de vermeil

M^{lle} Germaine Journet, tisseuse à façon dans la maison Tresca frères, Lyon ; M^{lle} Joséphine Journet, tisseuse à façon dans la maison Tresca frères, Lyon ; Georges Veyrier, ouvrier tisseur dans la maison Guay et Bagnat, à Lyon.

Médailles d'argent

Barthélémy Bourard, employé à la Compagnie générale de navigation, à Lyon ; M^{lle} Virginie Coltre, ouvrière devideuse à façon dans la maison Claron, à Lyon ; M^{lle} Françoise Demare, employée à la Société générale de navigation, à Lyon ; Françoise Méthieux, à la Compagnie générale de navigation, à Lyon ; Antoine Peyret, employé dans la maison, entrepreneur de transports, à Saint-Étienne ; Jean-Baptiste Reichel, chauffeur maison maison François Millat, à Lyon ; M^{lle} veuve Gaume, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; M^{lle} J. Notton, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; M^{lle} veuve Fromangier, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; Schmitz, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; M^{lle} veuve Cachet, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; M^{lle} L. Mandroux, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; M^{lle} M. Combret, ouvrière à la manufacture des tabacs, à Lyon ; Jean-Pierre Pin, brigadier poseur à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon.

Médailles de Bronze

Jean-Baptiste Angella, garçon de peine dans la maison Viallard, Guérard et Chartreau, à Lyon ; Melchior Aroud, chef d'atelier dans la maison de la Robette et Prénat, à Lyon ; Antoine Auzoux, employé aux chantiers de la maison, à Lyon ; Lambert-Louis Berjon, employé dans la maison Belleman, architecte à Lyon ; Antoine Benoit, employé dans la maison Sibillot, gérant d'immeubles à Lyon ; François Bergeron, employé au bureau de la Condition des soies, à Lyon ; Jean-Pierre Berthier, ouvrier tisseur dans la maison Pierre Bredin, à Lyon ; André Billiez, garçon de magasin dans la maison Thomas père, à Lyon ; Pierre Cagnin, manoeuvre charbonnier dans la maison, à Lyon ; Charles Coct, dit Saumur, contre-maître menuisier dans la maison Mismes, à Lyon ; Jean Déchanand, garçon de magasin dans la maison Garau, Gouvenet et Puig ; Jean-Antoine Deschamps, chauffeur-mécanicien dans la maison Jaxaud frères, à Lyon ; Etienne Dubois, ouvrier d'usine dans la maison Guimet, à Fleurbaey-Saône ; Joseph Gallot, ouvrier à la Compagnie des Chantiers de la Buire, à Lyon ; Jean Jeantot, employé dans la maison Raty, hôtelier à Lyon ; Joseph Gerboud, employé dans la maison Tisseur, marchand de bois et fourrages, à Lyon ; Michel Gerboud, ouvrier dans la maison Riou, à Lyon ; Jean Heitz, ouvrier tailleur dans la maison Worguier, à Lyon ; M^{lle} Jeanne-Marie Viallon, ouvrière à la Manufacture des tabacs, à Lyon ; Claude-Anoine Manin, employé dans la maison Giraud, fabricant de soieries, à Lyon ; Jacques Marlier, ouvrier menuisier dans la maison de la Rochette et Prénat, à Givors ; Jean-Claude Martinet, ouvrier fondeur dans la maison Claron-Radisson et C^o, à Lyon ; Pierre Magat, employé de la Compagnie des Girages français, à Lyon ; Claude Hovel, ouvrier quincaillier dans la maison Coignet, à Lyon ; Denis Raynard, chef d'atelier de tissage dans la maison Quintard, à Lyon ; Paulin Romary, employé au bureau de la Condition des soies, à Lyon ; Philibert Rocher, employé à la Pharmacie centrale à la Pharmacie centrale de France, à Lyon ; Georges Trézier, ouvrier tisseur dans la maison Donat et Bonnet, à Lyon ; Jean-Claude Voilley, dans la maison de la Robette et Prénat, à Givors ; Claude-Louis Chapuis, ouvrier tisseur dans la maison Delarochette, à Lyon ; Jacques-Adolphe Dupuy, ouvrier compositeur typographe, dans la maison Delarochette, à Lyon ; Jean-Félix Thomas, employé à la Condition des soies de Lyon ; Alexandre Bou-

chard, employé à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Givors ; Antoine, ouvrier à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Oullins ; Jean-Marie Vignou, employé dans la maison Epiblat, à Lyon ; Joseph Bonnefond, ouvrier rebouteur, dans la maison Duand, à Lyon ; Maurice Richard, employé dans la maison Jarrosson, fabricant de crêpes, à Lyon ; Jean-Baptiste Fournier, contre-maître mécanicien à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon ; Jean-Pierre Petit, employé dans la maison Freny, fabricant de dorures, à Lyon ; Antoine Esparou, mécanicien à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Badou ; Joseph Dusser, ouvrier à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Oullins ; François Gasselle, chef lampiste à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon-Perrache ; François Dupres, aiguilleur à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; Jean Gulas, conducteur à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Badou-Trigean ; Jean Caraly, homme d'équipe à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon-Guillotière ; Victor Pouchelle, employé à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon ; Philibert Poncet, ouvrier poseur à la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Anse.

LE PROJET MESUREUR Et la Bourse du Travail

Nous avons publié, à titre de documents parlementaires, le projet Mesureur, relatif aux placeurs que les incidents de ces jours derniers remettaient en activité, car voilà plus d'un an que cette proposition a été déposée sur le bureau de la Chambre, et depuis cette époque, tous les intéressés, c'est-à-dire les travailleurs, et non pas les placeurs, n'ont cessé de la critiquer et de la combattre.

Sans approuver le projet Mesureur, nous avons voulu le faire connaître aux intéressés, aussi, à ce sujet nous recevons les observations suivantes :

Le projet Mesureur n'est qu'un expédient timide, de nature à reculer la solution, et à rendre pire une situation déjà exécrable, en imposant presque aux ouvriers, qui voudraient établir un bureau de placement syndical, de le faire en accord avec les patrons.

C'est une doctrine qui ne saurait avoir le suffrage des syndicats ouvriers, car ils savent trop bien que les patrons ne se mettront d'accord avec les syndicats ouvriers qu'à la condition de les dominer.

Au surplus, dans une réunion qui sera convoquée prochainement, il sera fait justice, au détail, de tous les arguments Mesureur et des semblables qui ont été déjà fournis.

Voici, du reste, le vœu adopté par la Bourse du Travail de Lyon dans sa séance du 9 juillet et par la Fédération nationale des syndicats ouvriers dans sa séance du 10 juillet :

Considérant que la question des bureaux de placement est, plus que jamais, à l'ordre du jour, et que, notamment, les patrons ne veulent pas que les ouvriers aient le droit de se réunir et de se défendre ;

Que parmi tous les projets déposés à la Chambre, ceux du citoyen Mesureur, du conseil supérieur du travail, et de la commission du placement, notamment, ne sauraient donner satisfaction légitime aux droits et aux intérêts des travailleurs, qu'ils sont plutôt des expédients qu'une solution rationnelle ;

Que la question a été exposée en tous ses termes essentiels, dans les vœux adoptés par les conseils municipaux de Lyon et de Marseille, et que, par conséquent, il n'y a plus à discuter ;

Par ces motifs : Le projet Mesureur est repoussé, et il est demandé que la Chambre des députés tienne compte, surtout dans ses délibérations, de l'opinion des conseils municipaux, qui, placés plus directement et plus constamment en contact avec les ouvriers, sont, en l'espèce, plus compétents que le législateur, et se conforme, avant tout, à ce que réclament les travailleurs ;

Que les patrons ne se mettront d'accord avec les ouvriers qu'à la condition de les dominer ;

Enfin, rejeté absolument toute autre solution de proposition, sous quelque forme qu'elle se produise.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité par la Fédération et la Bourse du Travail ; il sera envoyé incessamment à la Chambre, et, en même temps, communiqué, pour approbation, à toutes les Bourses du Travail et à tous les groupements ouvriers importants de France.

Concours national de Tir NEUVIÈME JOURNÉE

La journée d'hier compta sans doute parmi les plus brillantes du concours.

Une foule considérable n'a cessé de s'y porter pendant toute la journée et d'affronter les marais du Grand-Camp, rendus encore plus profonds par l'orage épouvantable de la nuit dernière.

C'est que la fin du concours approche et que chacun veut relever ses séries. Il y a eu eh ce moment un ardeur, un acharnement incroyable parmi les tireurs. Aussi est-on étonné des lirs splendides qui résultent de cette aménosité courtoise.

Nous ne donnerons pas ici de détails, car nous croyons que ce serait décourager les légitimes ambitions des tireurs et nuire au résultat financier du tir, qui n'est pas à négliger non plus.

Mais nous pouvons dire que le tour cent général est déjà supérieur à celui obtenu à Vincennes l'année dernière. Et cela se comprend facilement, si l'on songe que nos tireurs se perfectionnent chaque année et se familiarisent de plus en plus avec leur arme.

Quand on pense qu'on est arrivé à 92 et 93 points au fusil Gras ; quand on voit la difficulté que va offrir le classement général pour cette arme, on se demande comment pourra se faire, l'an prochain, le classement au Lebel devenu arme de guerre pour le concours de tir et avec lequel 400/400 s'obtiendra certainement ; on voit qu'il faudra calculer les mètres, compter les mouches, enfin chercher la difficulté ; car on sait que le Lebel est d'une précision beaucoup plus grande que le fusil Gras.

On voit dès lors l'utilité pratique du concours national et quelle préparation admirable il en découle pour nos tireurs, qui seront un jour des soldats.

Hier, les tirs effectués par les délégations de l'armée ont été très bons. C'étaient les délégations du 15^e corps qui venaient exécuter leur tir, et chacun sait que les régiments frontiers sont soucieux d'un entraînement tout spécial.

Ils étaient du reste stimulés par la présence au stand des tireurs italiens, leurs voisins, et tentaient à leur montrer leur adresse et leur tenue irréprochable.

Les tireurs étrangers étaient aussi en foule au tir national. Italiens et Suisses y rivalisaient d'ardeur et les cibles étaient prises d'assaut. Lematin, le Decauville était inabordable.

A ce sujet, nous ne devons pas laisser passer sous silence, dans l'intérêt du résultat financier du tir, la négligence, pour ne rien dire de plus, des employés du petit chemin

de fer chargés de faire la recette. Ils doivent délivrer un ticket à chaque voyageur en même temps qu'ils perçoivent le prix des places, et cette formalité est souvent oubliée.

Il en résulte une perte très importante dans les recettes et le comité des finances du tir fera bien de s'en préoccuper.

Cette négligence a été constatée par nombre de voyageurs.

Beaucoup de promeneurs s'étonnaient aussi que le pont de bateaux lancé sur le Rhône par les pontonniers d'Angers, ait été si vite enlevé.

On espérait pouvoit en jouir pendant toute la durée du concours.

Nous leur répondrons que, malgré tout le désir qu'avait M. le gouverneur de Lyon de conserver le pont plus longtemps, il lui a été matériellement impossible d'accéder à ce désir, parce que les pontonniers devaient se rendre aux écoles à feu dans un délai prescrit par le ministre de la guerre.

La cantine a été prise d'assaut par le déjeuner, comme les stands pour le tir.

On jugera, du reste, de l'énorme affluence de tireurs que cette journée a amenés au tir, quand on saura que le stand national, pour lui seul, donna une recette de dix mille deux cents francs.

Avec la recette du Tir de Lyon et des Tireurs du Rhône, le total de la journée dépassera 48,000 francs.

Le déjeuner était présidé par M. Billiaz, président des tireurs du Rhône, ayant autour de lui M. Fines, de Marseille ; le baron Lazzaroni ; le docteur Bryon, de Bar-le-Duc ; le comte Fissogni ; MM. Harent, Monod, les commandants Berthet et Roman, MM. Fasse, Chambard-Hénon, les capitaines Mège, Pétaut, Petit, les lieutenants Blein, Boulu, etc.

Au dessert M. Billiaz a porté la santé des tireurs étrangers venus à l'appel du comité et particulièrement des délégations de la région venus hier au tir.

De nombreuses acclamations ont salué le toast du président.

DEPÊCHES D'ITALIE

M. Mérillon nous communique les deux dépêches suivantes, dont la première est adressée à M. Mengarini, secrétaire de la Société nationale de tir de Rome et de la délégation des tireurs italiens à Lyon :

Rome, 19 juillet.

« La splendeur et fraternel accueil fait aux tireurs italiens a produit en nous tous une profonde impression de reconnaissance. »

« Nous vous prions de remercier vivement M. le docteur Gailletton, président du concours. »

« Nous approuvons tous et beaucoup les belles paroles du baron Lazzaroni, la si courtoise et si patriotique réponse de M. Mérillon et ses paroles particulièrement louangeuses à l'égard de notre roi et de l'Italie. »

« Signé : LE PRÉSIDENT DU TIR NATIONAL ITALIEN. »

Dépêche officielle de Monza au baron Lazzaroni, président de la délégation des tireurs italiens :

« Rome, 19 juillet. »

« Leurs Majestés ont accueilli avec grand plaisir l'expression de vive sympathie dirigée vers eux par M. le préfet du Rhône au nom du gouvernement français, communiqué par votre dépêche d'hier. »

« Les augustes souverains qui, déjà, s'étaient exprimés par les autorités et la population aux tireurs italiens, le remercient beaucoup pour la manifestation de ses sentiments, qui sont un gage d'amitié cordiale entre les deux nations sœurs. »

« Le roi vous envoie un salut à vous qui, avec tant de zèle, vous êtes employé à l'heureux concours de l'Italie à cette fête patriotique. »

« Il vous charge de féliciter nos braves tireurs pour avoir concouru avec honneur avec les plus vaillants champions. »

Pour le ministère : RATAZZI.

LES RÉSULTATS

Série fixe journalière du 18 juillet. — Aymard, de Lyon, 74. — Bernard, de Bordeaux, 72. — Vallet, de Saint-Ouen, 72. — Pâster, de Lyon, 71. — Faure, de Paris, 69. — Portevin de Persan-Beaumont, 68. — Jeandet, de Lyon, 68. — Paire, de St-Etienne, 67. — Thomas, de Reims, 67. — Cahier, de Marseille, 66.

M. Aymard, de Lyon, passe 3^e, ayant été 2^e à la journée du 15.

Journée du 10 juillet (grandes coupes). — Crettin-Mettenaz, de Marseille. — Berjon, de Lyon. — Lemelleur, de Rouen. — Saulnier, de Jarnac. — Milne, de Dundee. — Dambayn, de Vienne. — Champin, de Vienne. — Naudin, de Mâcon. — Plumant, de Lyon. — Morcoux, de St-Chamond. — Tasea, de Palerme.

Petites coupes. — David, d'Heyrieux. — Cordoux, de Lyon. — Angelin, de Belfort. — Clément Drevan, de Dijon. — Guide, d'Amiens. — Bessat, de Nîmes. — Luzerna, de Nîmes. — Eymard, de Genève. — Salavin, de Lyon. — Buisson, de Villeurbanne.

Buisson, sous-lieutenant au 60^e d'infanterie à Besançon. — Trévoux, de Paris. — Gleize, de Dijon. — Berjon, de Lyon. — Basso, de Genève. — Crépel (Ain). — Luzernade, de Nice.

Principaux résultats : M. Louis Robert, sergent au 16^e de ligne, à Saint-Etienne, 222 points au championnat, actuellement classé deuxième.

Armée active. — Concours individuel, Blanc, caporal au 60^e d'infanterie, classé premier, passe 10 balles, 40 points. Concours de délégation. Le 98^e d'infanterie, à Saathonay, passe premier avec 1400 points. Catégorie 4, M. Saulnier, passe premier avec 80 points.

Éas de changement aux autres catégories.

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

Avant la réception un dîner était offert à l'hôtel Collet aux tireurs italiens par la colonie italienne.

M. le consul Basso présidait ayant à ses côtés le président des Sociétés de tir d'Italie, MM. Saint-Martin, Lazzaroni, Fissogni, Mengarini, Brenta, Minervini, etc.

Les deux musiques italiennes, l'Unione musicale italiana et l'Armonia italiana se sont fait entendre dans le grand hall de l'hôtel.

Le soir, à neuf heures, une réception a eu lieu dans les salons de l'hôtel de Ville, brillamment éclairés à cette occasion.

M. le maire a reçu les délégués des tireurs étrangers et les membres du comité d'organisation du concours de tir.

Un grand nombre d'officiers assistaient également à cette soirée, à laquelle l'Harmonie municipale a prêté son concours.

concoures dévoué auquel ces courses ont si brillamment réussi ; Delrose, secrétaire ; Langon, de la société vélocipédique grenobloise ; Charobert et Bernard, président et vice-président du Vélo-Club marseillais ; Durand et Rive, de l'Union régionale des cyclistes ; Vuillard et Massenavette, de l'Union vélocipédique du sud-est, etc.

Voici les résultats des concours :

Première course. — 2,500 mètres. — 1^{er} Romain Mignot fils, 4 minutes 53 secondes. — 2^e Lucien Juillard, 4 m. 55 s. (S. V. Valentigney). — 3^e Louis Jeannin, 5 m. 00 s. (V. Belfortains). — 4^e Champannet, 5 m. 27 s. 2/5. (S. V. Grenoblois).

Deuxième course. — 5,000 mètres. — 1^{er} Cottereau, 9 m. 12 s. (Velo Dijonnais). — 2^e Gerson-Lambrecht, 9 m. 14 s. 2/5. (C. Lyonnais). — 3^e Louis Jeannin, 9 m. 45 3/5. (V. Belfortains). — 4^e Lucien Juillard, 9 m. 58 s. 3/5. (S. V. Valentigney). — 5^e Dumoulin, 10 m. 48 s. 4/5. (V. C. Forézien).

Troisième course. — 10,000 mètres. — 1^{er} Félien Durif, 19 m. 58 s. (Cyclophile Lyonnais). — 2^e Crut, 19 m. 54 s. 2/5. (U. R. C. Lyon). — 3^e Paul Cotte, 20 m. 20 s. (Indépendant). — 4^e Constant Ornat, 20 m. 20 s. (U. R. C. Lyon). — 5^e Champion, 20 m. 35 s. (B. C. Genève). — 6^e Picot, 20 m. 42 s. (C. Lyonnais).

Quatrième course. — 3,500 mètres. — 1^{er} Dumoulin, 6 m., 6 s. 3/5. (V. C. Forézien). — 2^e Jeannin, 6 m., 15 s. (V. Belfortain). — 3^e Joseph Sommier, 6 m., 46 s. (C. Lyonnais). — 4^e Paul Cotte, 6 m., 49 s. 1/5. (Indépendant).

Cinquième course. — 4,000 mètres. — 1^{er} Cottereau, 8 m., 23 s. (V. C. Dijonnais). — 2^e Jeannin, 8 m., 24 s. 2/5. (V. Belfortain). — 3^e Raymond, 8 m., 25 s. 3/5. (C. Lyonnais). — 4^e Lambrecht, 8 m., 26 s. (C. Lyonnais).

Dans cette course, M. Paul Cotte, du Club Indépendant, est tombé et s'est démis l'épaule.

Sixième course. — 3,500 mètres. — 1^{er} Crut, 6 m., 55 s. — 2^e Bésino, 6 m., 58 s. — 3^e Champion, 6 m., 57 s. — 4^e Durif, 6 m., 59 s. — 5^e Picot, 6 m., 60 s.

Septième course. — 2,500 mètres. — M. Litaly, — 1^{er} Loudin, du 75^e de ligne, 6 m., 6 s. — 2^e Thiers, du 99^e de ligne, 6 m., 8 s.

COURSES DE CHARBONNIÈRES

C'est par un ciel radieux, violemment lavé par l'orage de la nuit, qu'ont eu lieu, hier, sur le coquet hippodrome de Sainte-Luce, les courses d'Anes organisées par la Sociétés des courses de Charbonnières.

Beaucoup de toilettes claires dans l'assistance, notamment des foulards légers et des mousselines de soie.

Citons parmi les plus remarquables un costume baptiste noir sur fond rose, d'une grande élégance ; un bain de mer en flanelle crème, brodé or, ainsi qu'une ravissante toilette de jeune fille, en mousseline de soie couleur paille.

La mouseline rose, avec broderies et valenciennes paraissait également très en faveur.

Le pesage, les tribunes et la pelouse étaient bondés, et les guichets du pari mutuel pris d'assaut. C'est peut-être ce qui explique les réclamations nombreuses qui se sont produites au sujet des répartitions.

Le monde officiel était représenté par MM. les généraux Raynal de Yssoussière et Cahous ; Gravier, secrétaire général pour l'administration ; Causse et Bonnard, conseillers généraux ; Faurax, conseiller d'arrondissement ; Girard, maire de Charbonnières ; Colomb, maire de Marey, etc.

Le service d'ordre était fait sous la direction de M. Gislis, commissaire de police de Charbonnières.

M. Fournier était starter, et M. Cocher, juge à l'arrivée.

Voici les résultats de la journée :

Prix des Haras, distance 550 mètres. — 1^{er} Missaoud, monté par Marin ; 2^e Mahomet, monté par Corlaria ; 3^e Cadet I, monté par Fauché.

Prix du Comité, 550 mètres. — 1^{er} Missaoud (Marin) ; 2^e Figaro (Tom).

Prix du Casino, distance 550 mètres. — 1^{er} Mahomet (Cordara) ; 2^e Bouffarick (Gouard) ; 3^e Cadet II (Auguste).

Prix des Dames, distance 550 mètres. — 1^{er} Mahomet (Cordara) ; 2^e Tramboisy (Prost Junior).

Grand prix de la ville de Charbonnières. — Distance : 630 mètres. — 1^{er} Cigarette (Fauché) ; 2^e Sulem (Moine senior) ; 3^e Gamin (Moine junior).

Prix de la Source. — Distance ; 550 mètres. — 1^{er}, Jean-Marie I (Prost junior).

Prix des Baigneurs. — Distance : 550 mètres. — 1^{er}, Jean-Marie I (Prost junior) ; 2^e, Gamin (Moine junior).

Entre chaque course, l'excellent fanfare, la Lyre de Perrache, s'est fait remarquer par la bonne exécution des morceaux les plus entraînants de son répertoire.

ELECTION DU 5^e CANTON

Hier, a eu lieu un deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un conseiller général en remplacement de M. Courtois, décédé.

Voici les résultats : Inscrits : 6,504. — (Votants : 2,417 Suffrages exprimés : 2,393

Ont obtenu : MM. Ravarin, rép. m. 1219 voix (élu) Voidier, rép. . . . 599 voix Montvert, radical, 575 voix

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 20 juillet, 201^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 14 ; pleine le 21 juillet. Soleil : lever, 4 h. 10 ; coucher, 7 h. 52.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le sieur Joseph Barbazza, 23 ans, a été arrêté hier, à minuit, et conduit à la Permanence pour l'infraction d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Barbazza est originaire de Tuggiono (Italie).

Agresion nocturne. — En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Raoul, juge d'instruction, le service de la sûreté a procédé hier matin, à 9 heures, à l'arrestation d'un sieur Edouard Champ, âgé de 21 ans, chaudronnier, rue du Nord, 6.

Champ est inculpé d'agresion nocturne sur la personne d'un nommé Dumas, âgé de 31 ans, lutteur à la baraque de M. Lépi, cours du Midi.

demeurant rue Gasparia, 6, s'est jeté résolument à la tête du cheval emballé et a réussi à l'arrêter.

Tentative de suicide. — Hier soir, à six heures et demie, une femme jeune encore a tenté de mettre fin à ses jours en se jetant dans le Rhône, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Secourue par des passants, la pauvre désespérée fut conduite à la pharmacie Jacquemont, rue Servient, 5, où elle ne tarda pas à être rappelée à la vie, grâce aux soins que lui prodigua M. Roglet, élève pharmacien.

Rixe. — Une rixe a éclaté hier, à 7 heures du soir, entre deux locataires de la maison portant le n^o 5 de la rue du Champ-Henry.

Dans la bagarre, l'un des deux adversaires, le nommé Chaize, a reçu sur la tête un formidable coup de marteau, qui lui a fait une large blessure au sommet du crâne.

Son

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Chatelet, voyageur de commerce, quai Saint-Vincent, 9, et Denis, cout., rue Denfert-Rochereau, 7. — Chapiron, journaliste, rue Roquette, 1, et Robert, dévideuse, rue Saint-Polycarpe, 40. — Dubeuf, charcutier, à l'Arbresle, et Charobert, s. p., quai Saint-Vincent, 36. — Michaud, guimpier, rue Garibaldi, 30. — Girod, guimpier, rue Tolozan, 16. — Canizieu, employé de commerce, rue Pierre-Corneille, 53, et Bailly, s. p., rue de la Muette, 40. — Varnet, bourellier, à Vézeronce, et Fabry, domestique, rue Lanterne, 9. — Gabisson, directeur d'assurances, avenue de Saxe, 93, et Blum, s. p., rue d'Algérie, 9. — Condamin, tailleur, rue Tolozan, 14. — Giraudier, couturière, rue Tolozan, 14. — Galzy, empl. des postes, rue Luizerne, 9, et Laléchère, brodeuse, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7. — Gachon, instituteur, rue Adélaïde-Perrin, 13, et Schmidt, s. p., rue Pizay, 5. — Grandjean, instituteur, rue Mollière, 3, et Bouvard, institutrice, rue du Bon Pasteur, 31. — Treille, employé d'octroi, grande rue de la Guillotière, 2, et Vermin, femme de chambre, rue de la Martinière, 9. Deuxième arrondissement. — Guy, chaudronnier, rue Ravat, 31, et Dumas, lingère, rue Ravat, 31. — Dénoyer, mécanicien, rue Penhièvre, 43, et Nerbollier, cuisinière, cours du Midi, 17. — Perrot, charpentier, à Genève, et Darruyer, employée à Lyon. — Galoisy, manœuvre à Montchanin-les-Mines, et Delangre, couturière, rue Confort, 24. — Bresse, employé de commerce, rue Mercière, 12, et Montant, sans profession, Grande-Rue de la Guillotière, 13. — Roudil, employé de chemin de fer, cours Charlemagne, 2, et Hittel, employée, rue Dugas-Mon-

bel, 22. — Laudet, tapissier, à Paris, et Vernay, couturière, rue Palais-Grillet, 46. — Girod, employé de commerce, montée Saint-Sébastien, 9, et Jouanne, employée, rue Victor Hugo, 16. — Lalouette, employé, rue de Béarn, 5, et Murrand, employée, rue Victor-Hugo, 8. — Adrin, employé, quai de la Charité, 3, et Roux, sans profession, quai de la Charité, 40. — Audet, cordonnier, rue Paul-Bert, 190, et Landon, domestique, cours Charlemagne, 5. — Villodeu, représentant de commerce, rue d'Auvergne, 4, et Sauze, couturière, rue d'Auvergne, 4. — Verrier, commerçant, quai de Perrache, 81, et Kehlhofer, sans profession, rue Claudia, 17. — Péchet, employé, rue Henri IV, 14, et Bovagnet, rent., q. de Serin, 18. — Toutey, prof., boulevard de la Croix-Rousse, 1, et Raymond, s. prof., r. Mercière, 12. — Viennois, prof., q. de Serin, 19, et Balay, s. prof., av. de Noailles, 33. — Ponsard, empl., r. des Gloriettes, 4, et Sylvestre, tailleur, à Lyon. — Louis, tisseur, pl. de la Croix-Rousse, 8, et Vicard, garde-malade, m. adr. — Pouzet, prof., à Roanne, et Missol, s. prof., r. des Gloriettes, 5. — Chatelet, voyag. de com., q. Saint-Vincent, 19, et Denis, coutur., r. Denfert-Rochereau, 7. Cinquième arrondissement. — Canizieu, employé de commerce, rue Pierre-Corneille, 53, et Dailly, s. p., rue de la Muette, 10. — Chapiron, journaliste, rue de la Roquette, 1, et Robert, dévideuse, rue Saint-Polycarpe, 40. — Revillon, instituteur, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26, et Reynaud, s. p., à Givors. — Dilton, boucher, grande rue de Vaise, 26, et Roux, s. p., à Valence. — Glaise, peintre, à Villeurbanne, et Moisy, s. p., quai de Vaise, 17. — Savel, jardinier, route de Francheville, 92, et Gorguet, s. p., à Chessy. — Lebeuf, dessinateur, rue de la Claire, 45, et Chevill, couturière, rue de la Pyramide, 12. — Girod, employé de commerce, montée St-Barthélémy, 7, et Jouanne, employée, rue Victor-Hugo, 16. — Magnin, lithographe, montée du Chemin-Neuf, 63, et Mazoyer, s. p., rue Soufflot, 3. — Janon, journaliste, rue Lagrange, 26, et Lauly, journaliste, rue Lagrange, 26. Sixième arrondissement. — Canizieu, employé de commerce, rue Pierre-Corneille, 53, et Bailly, sans profession, rue de la

Bresse, employé de commerce, rue Mercière, 12, et Montant, sans profession, rue de la Guillotière, 16. Quatrième arrondissement. — Frachon, ag. de change, r. de la République, 32, et Louchon, s. prof., q. d'Occident, 2. — Péchet, empl., r. Henri IV, 14, et Bovagnet, rent., q. de Serin, 18. — Toutey, prof., boulevard de la Croix-Rousse, 1, et Raymond, s. prof., r. Mercière, 12. — Viennois, prof., q. de Serin, 19, et Balay, s. prof., av. de Noailles, 33. — Ponsard, empl., r. des Gloriettes, 4, et Sylvestre, tailleur, à Lyon. — Louis, tisseur, pl. de la Croix-Rousse, 8, et Vicard, garde-malade, m. adr. — Pouzet, prof., à Roanne, et Missol, s. prof., r. des Gloriettes, 5. — Chatelet, voyag. de com., q. Saint-Vincent, 19, et Denis, coutur., r. Denfert-Rochereau, 7. Cinquième arrondissement. — Canizieu, employé de commerce, rue Pierre-Corneille, 53, et Dailly, s. p., rue de la Muette, 10. — Chapiron, journaliste, rue de la Roquette, 1, et Robert, dévideuse, rue Saint-Polycarpe, 40. — Revillon, instituteur, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26, et Reynaud, s. p., à Givors. — Dilton, boucher, grande rue de Vaise, 26, et Roux, s. p., à Valence. — Glaise, peintre, à Villeurbanne, et Moisy, s. p., quai de Vaise, 17. — Savel, jardinier, route de Francheville, 92, et Gorguet, s. p., à Chessy. — Lebeuf, dessinateur, rue de la Claire, 45, et Chevill, couturière, rue de la Pyramide, 12. — Girod, employé de commerce, montée St-Barthélémy, 7, et Jouanne, employée, rue Victor-Hugo, 16. — Magnin, lithographe, montée du Chemin-Neuf, 63, et Mazoyer, s. p., rue Soufflot, 3. — Janon, journaliste, rue Lagrange, 26, et Lauly, journaliste, rue Lagrange, 26. Sixième arrondissement. — Canizieu, employé de commerce, rue Pierre-Corneille, 53, et Bailly, sans profession, rue de la

Muette, 10. — Dolterer, ovaliste, rue du Midi, 27, et Martinet, ovaliste, rue de Séze, 94. — Veuillet, chauffeur, rue de Vendôme, 87, et Gaventi, metteuse en mains, rue de Vendôme, 87. — Gaillard, menuisier, rue Boileau, 17, et Trocon, sans profession, à Jaurieu. — Guillot, tulliste, à Villeurbanne, et Fouilloux, couturière, rue des Charrettes, 38. — Lallé, liquoriste, rue Émile, 7, et Chapuis, cuisinière, cours Lafayette, 10. — Gabiron, directeur d'assurances, avenue de Saxe, 93, et Blum, sans profession, rue d'Algérie, 9. — Bourvard, gardien de la paix, rue Dunois, 79, et Combe, cuisinière, rue Fournet, 8. — Dufour, tailleur, rue Suchet, 2, et Pierrot, lingère, rue Suchet, 3. — Grandjean, instituteur, rue Mollière, 3, et Bouvard, institutrice, rue du Don-Pasteur, 21. INHUMATIONS Premier arrondissement. — Eymar Eugène, 4 ans 1/2, rue des Capucins, 12, f. 10 h. m. Deuxième arrondissement. — Chiffier Jean, s. p., 51 ans, quai Perrache, 12, f. 6 h. m. — Monliux Marie, s. p., 63 ans, rue Ste-Hélène, 3, f. 8 h. m. — Epouse Moissonnier, née Lefanzon, s. p., 76 ans, rue St-Dominique, 19, f. 10 h. m. — Chanavat Jeanne, 2 ans, rue St-Dominique, 19, f. 2 h. s. — Pitiot Marie, 1 an, Charité, f. 3 h. s. — Veuve Poucof, née Auband, tisseuse, 38 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. s. — Desormier Just, charpentier, 27 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h. s. — Michel, malier, 50 ans, place de l'Abondance, 8, f. 4 h. s. — Rostang Célestin, 9 mois, rue Montesquieu, 41, f. 6 h. s. Troisième arrondissement. — Epouse Cristin, née David, concierge, 59 ans, place de l'Abondance, 8, f. 4 h. s. — Rostang Célestin, 9 mois, rue Montesquieu, 41, f. 6 h. s. Quatrième arrondissement. — Decour François, tisseur, 42 ans, Grande-Rue-Croix-Rousse, 81, f. 6 h. s.

AVIS Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'ECHO de LYON insérera toujours, avec plaisir toutes leurs communications et documents. IMPRIMERIE A. WALTENER ET C^o Rue Belle-Cordière, 14, Lyon. CARTES DE VISITE A LA MINUTE LIVRÉES EN BOITE A FIBRES OR Le cent, 1 ligne 1 50 Le cent, 4 lignes 2 25 2 » 1 75 5 » 2 50 3 » 2 » Par la poste: 30 cent. en sus. Cartes de visite GRAVÉES, depuis 3 fr. le cent. Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant. AVIS A L'ÉPICERIE LYONNAISE Ouverture des bureaux et entrepôts du Cacao van Houten, 90, quai Pierre-Scize.

A FAÇON Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p^r Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 91, au fond de la cour, à gauche, au 4^{me}. LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne. VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Presseurs VIS & FERRURES — POMPES A VIN Envoi franco du Catalogue illustré. Le Gérant : R. VITROU. Imp. WALTENER ET C^o, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 13, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR)

SEUL LE QUINA ABRIC permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de vrai VIN DE QUINA conforme au Codex Fabrique à Lyon, Phⁱ Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRES

Chemins de fer de l'Est de Lyon DIMANCHE 26 JUILLET 1891 TRAINS DE PLAISIR A PRIX RÉDUITS DE LYON-EST OU VILLEURBANNE A Pont-de-Chéruy, Crémieu, Sablonnières Morestel, Les Avenières et Aoste-Saint-Genix

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE Sous la Direction d'Alexandre LUGINI LE MARDI & LE VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES MM. FORESTIER JOUET RITTER MM. MAZIER GORRON TERRAIRE MM. A. BEDETTI U. BEDETTI P. BEDETTI MM. LESPINASSE TAMBURINI

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

Mesdames!! Pour dessiner vos mouchoirs de poche demandez vos initiales AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, rue Confort, Lyon Avec ces lettres on peut imprimer sur l'étoffe d'une façon irréprochable. Une personne non habituée peut facilement dessiner une douzaine de mouchoirs en trois ou quatre minutes. Prix de la lettre 15 centimes Pour les demandes par correspondance, ajouter 0,05 cent. pour le port.

CHEMIN DE FER DE LYON-CROIX-PAQUET à Lyon-Croix-Rousse Le service des marchandises est livré au public à partir du Lundi 20 juillet 1891.

VIENT DE PARAÎTRE Le Supplément A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU Commerce de Lyon et du Département du Rhône INDICATEUR FOURNIER contenant les changements survenus dans la partie professionnelle des Commerçants Lyonnais, du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1891. PRIX : 50 CENTIMES EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14, LYON

Supplément APÉRITIF CHABLY Se vend partout en égales quantités et à des prix réduits. Vente en gros : C. Desplaces, Lyon

VIGNES AMÉRICAINES Un million de racines de toutes qualités à la vente. MARIERS de France et d'Italie. S'ad. à M. BERGER FILS, à Bourg-St-Andéol (Ardèche) PAPIERS PEINTS E. MEYSONNIER 77, Avenue de Saxe, Lyon Vente en solde de 800 Coupons de nouveautés par 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 R. — Envoi d'échant. de coupons et de nouveautés.

SÉBIPER Eau Sels Naturels PURGATIFS BRONCHES-TOUSSANTS et Diurétiques Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Catarrhe du sang, Diabète, etc. Chez tous les Pharmaciens

6 MILLIONS à PLACER PAR FRACTIONS SUR Hypothèque LACOMBE & GONNET, 13, Rue Laffitte, PARIS. — (16^e Année).

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON LES VALEURS CI-APRÈS : Bons du Crédit Foncier... 6 tirages par an Bons Algériens... 6 — Bons du Congo... 6 — Bons à lots de Panama (1889) 6 — Bons de l'Exposition (15 oct.) 1 — Bons de la Presse (15 juin) 1 — Pour tous renseignements, s'adresser AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14 — LYON —

ACCOUCHEUSE Mme Vve YVERNAT Rue du Vieil-Reverse, 3, angle rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON Tient des Pensionnaires — Chambres indépendantes — Discretion assurée — Consultations — Renseignements par correspondance et MAISON de CAMPAGNE à PROXIMITÉ, séjour agréable pour les Pensionnaires. — PRIX MODERES.

GRANDS MAGASINS & FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS DU COLOSSE DE RHODES LYON. — 42-44, Cours de la Liberté, 42-44. — LYON Maison Henri BONJOUR Exposition Permanente de Salles à manger CHAMBRES A COUCHER DE TOUS STYLES Toilettes, Meubles de Salon, Sièges & Tentures NOUVEAUTÉS EN MEUBLES PITCHPIN Chambres décorées, etc. INSTALLATION DE VILLAS & APPARTEMENTS Fabrication garantie et bon marché. — Téléphone.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 20 Juillet (26) LA MAISON DU BARBIER PAR LUDOVIC JOHANNE — Vous n'êtes pas seule ! — Hélas, si ! Depuis votre passage dans notre maison, mon père ne compte plus pour moi. — Et si je vous en priais ? — Vous ? — Dites ! Nicole sentit un sanglot lui monter à la gorge. — Mais elle s'efforça de dompter son émotion. — Pourquoi m'en priez-vous, monsieur de Savignac ? demanda-t-elle en riant son regard pénétrant à celui de Phœbus. Tenez, continua-t-elle avec un doux sourire, j'avais eu, moi aussi, un beau rêve. L'homme dont le seul nom faisait vibrer mon âme, à qui j'avais élevé un autel au plus profond de mon cœur, de mon cœur dont il avait éveillé la vie, n'a pas deviné ce rêve. Aujourd'hui, il est trop tard. Il ne s'est aperçu de rien. Je ne pouvais pourtant pas le lui dire, ajouta-t-elle dans un sourire désolé où se peignait une adorable naïveté d'enfant. Phœbus, ému, se leva.

— Et si cet homme, dit-il, vous avait comprise ? Nicole tressaillit et se dressa d'un bond. — S'il m'avait comprise, dit-elle, il m'aurait ou aimée ou haïe ! — Mais s'il vous aimait, Nicole ? — Il m'avouerait son amour. — Et s'il me haïssait ? — S'il me haïssait, il aurait peut-être raison, mais... Elle s'arrêta, haletante. — Mais ?... insista Phœbus. — Mais je le tuerais ! Phœbus ne sourilla pas. — Nicole, dit-il, si cet homme n'a pas encore d'amour, il n'aura jamais de laine. Il est trop fier pour s'abaisser à un mensonge et il se croit trop grand pour n'être pas très bon. Croyez-moi, attendons tous les deux, vous un peu d'apaisement, moi une aurore nouvelle. Partez quand vous serez arrivée, je serai bien près d'être de retour. Écrivez-moi. Adressez votre lettre aux voltigeurs de la garde : elle me parviendra. Je vous répondrai : gardez-en ma parole. Courage et confiance ! Qui sait ce que nous réserve l'avenir ! Quelques instants après, le lieutenant de Savignac quittait l'Hôtelier de Gas-cogne et reprenait le chemin de la maison des Aulnes. CHAPITRE XV Le Restaurant des Bains-Chinois Un mois s'était écoulé depuis la dernière scène que nous avons racontée et qui s'était passée à l'Hôtelier de Gas-cogne.

Un matin de janvier, dans les derniers jours du mois, l'empereur, levé de bonne heure, selon son habitude, souva Firmin, son valet de chambre. Napoléon, les mains derrière le dos, marchait à petits pas sur le tapis de son cabinet de travail, aménagé au deuxième étage des Tuileries, à côté du pavillon de Flore. Il tournait et retournait autour de sa table, puis, s'approchant d'une fenêtre dont il écarta les rideaux, il interrogea le ciel. Le temps était gris, et cependant une bise glaciale soufflait à travers les arbres du jardin. Firmin souleva la portière du cabinet qui masquait l'entrée du couloir desservant les appartements privés, et toussa légèrement pour déceler sa présence et appeler l'attention de l'empereur. Celui-ci se retourna. — Ah ! c'est toi, Firmin ! descends dans les bureaux du rez-de-chaussée et envoie un des grenadiers de garde chez le grand maréchal pour lui dire que je l'attends. — Pardon, sire, dit Firmin, mais son Excellence est dans la bibliothèque. — Ah ! eh bien, prévient le toime ! — Puis, comme le valet de chambre allait se retirer, l'empereur me décoira du « monsieur », je vais attraper quelques heures de sommeil. — Veuillez prendre la peine de vous avancer jusqu'ici.

Et, ce disant, l'empereur traça du bout du doigt quelques mots rapides sur le marbre de la tablette. — Lisez ! Firmin rougit. Il avait lu un compliment, tracé sur la poussière : « Firmin est... » Napoléon, dans l'intimité, ne se gênait guère. — Il ne l'est plus, sire, dit Firmin en effaçant l'inscription, mais avec le vent qu'il fait et ce bois qui s'effrite, la poussière vole partout ! — Et toi l'imites !... ajouta l'empereur en riant, pendant que le valet de chambre se sauvait. Il avait risqué une allusion à une des manies de Firmin, qui faisait volontiers main basse sur de menus objets appartenant à son maître, sous prétexte de collectionner de pieuses reliques. Firmin, dans ses mémoires, a avoué ce travers qui, d'ailleurs, rapporta une belle somme à ses héritiers. Firmin avait amassé ainsi un véritable musée intime. Quand Duroc parut, Napoléon alla à lui, la main ouverte. — Bonjour, maréchal ! — Bonjour, sire ! — Voulez-vous m'accompagner ? — Votre Majesté va sortir ? — Oui, ma majesté va faire un tour du côté de la place Vendôme. — Je suis à vos ordres. — Ça s'avance-t-il un peu, les travaux des chantiers ? — Hé ! heu ! fit Duroc. — Je crois que les entrepreneurs chargés de préparer l'érection de la colonne en prennent à leur aise ! Nous allons voir cela.

— En bourgeois, alors ? — Parbleu ! En redingote ! Et l'empereur passa dans son cabinet de toilette, d'où il revint bientôt, chaussé de ses bottes à retroussis, enveloppé d'une longue pelisse qui semblait hauser sa petite taille et coiffé d'un chapeau à poil, rond, à ailes molles. — Hé bien, mon vieux Duroc, quand tu voudras, je suis prêt ! L'empereur tutoyait parfois le grand maréchal de la cour, selon le caprice de sa fantaisie. Mais ce n'était pas chez lui une habitude et ces marques de familiarité n'étaient qu'intermittentes. Quelques minutes après, Napoléon et Duroc, tous deux méconnaissables, traversaient la cour intérieure des Tuileries. Un grenadier, à barbe grise, montait la garde à la porte d'honneur. L'empereur rabattit le collet de son manteau. Le soldat présenta les armes, le doigt réglementairement appuyé sur la deuxième capépine. Napoléon le regarda. Le vieux grenadier ne broncha pas. Des gouttelettes glacées pendaient au bout de ses moustaches. — On dirait que tu trembles ! dit Napoléon, pendant que Duroc riait sous cape. — Oh ! que non, mon empereur ! — Tu as froid ? Moi, j'ai chaud ! — Sur et certain, mon empereur, que la froid, elle pique un peu, rapport que nous, les grenadiers, nous sommes pas incombustibles, ni imperméables. Mais ça ne fait rien, vive l'empereur ! Le vieux brave, immobile, n'avait pas changé de position.